

**« Enjeux et perspectives pour
l'agriculture régionale »**

**RAPPORT
au Conseil économique et social régionale
de M. Francis HENNEBERT**

Présenté lors de la séance plénière du 16 octobre 2007

Ce document a été élaboré sous la responsabilité du rapporteur.

L'avis préparé par le rapporteur et exprimant la position du CESR sur ce même thème a fait l'objet d'un débat et d'un vote lors de la séance plénière.

REMERCIEMENTS

Ont participé aux activités, les membres du groupe de travail :

Monsieur Hennebert :

3^{ème} Collège – « Vie Collective » Mutualité agricole, coopératives agricoles et crédit agricole

Madame Bécar

3^{ème} Collège – « Vie Collective » Coordination régionale des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi

Monsieur Bernard

3^{ème} Collège – Vie Collective » Mutualité agricole, coopératives agricoles et crédit agricole.

Monsieur Dendievel

2^{ème} Collège – « Syndicats de salariés » au titre de l'union régionale CFDT

Monsieur Dos Santos

2^{ème} Collège – « Syndicats de salariés » au titre de l'union régionale CFE - CGC

Monsieur Dubois

3^{ème} Collège – « Vie Collective » au titre de l'union régionale des PACT ARIM

Monsieur Fermaut

1^{er} collège – « Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées » au titre de l'union professionnelle artisanale régionale

Monsieur Grevet

2^{ème} Collège – « Syndicats de salariés » au titre de l'UNSA

Monsieur Queste

1^{er} collège – « Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées » au titre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Nord

Monsieur Vandeweeghe

2^{ème} Collège – « Syndicats de salariés » au titre de l'union régionale CFDT

Monsieur Tabary

1^{er} collège – « Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées » au titre des centres départementaux des jeunes agriculteurs

Monsieur Verlaine

1^{er} collège – « Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées » au titre de la chambre de commerce et d'industrie de Douai – Il est Président de la Commission « Cadre Vie : environnement, urbanisme, logement, culture, loisirs » au Conseil Economique et Social Régional

Monsieur Vasseur

2^{ème} Collège – « Syndicats de salariés » au titre du Comité régional CGT

Monsieur Vivier

3^{ème} Collège – « Environnement »

Chargés de mission :

Monsieur Alix, Service économique régional de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

Madame de Bernonville-Douëllou, Commission Cadre de vie du Conseil économique et social régional

SOMMAIRE

LES CONSEQUENCES ACTUELLES ET POTENTIELLES SUR L'AGRICULTURE REGIONALE DE LA REVISION DE LA PAC

SOMMAIRE

Introduction	4
I - La Politique Agricole Commune : résumé des épisodes précédents ...	5
	10
II - Etat des lieux	
1 Les structures agricoles	10
a Les agriculteurs	10
b Les exploitations	13
c Les évolutions possibles	14
2 L'utilisation du sol	20
3 Les productions végétales	26
a Les céréales et oléoprotéagineux	27
b Les légumes	35
c La pomme de terre	38
d La betterave à sucre	39
e Les semences et plants	43
f L'horticulture	45
g Le lin textile	46
4 Les productions animales	47
a Le lait	47
b La viande bovine	53
5 - Les filières de qualité	54
6 - L'agriculture biologique	56
7 - Les industries agro alimentaires et non alimentaires	56
a Les IAA	56
b les carburants verts	59
8 - Les emplois induits	60
III - Le projet régional	
1 - Les principaux facteurs qui impactent l'activité agricole régionale	60
a Impact de l'euro fort sur la structure des exportations	60
b L'effet frontière	61
c les évolutions réglementaires à venir	62
d les évolutions sociétales	63
e Le mode d'utilisation des surfaces retirées de l'agriculture par les autres utilisateurs	63
2 - Les financements publics	
a Evolution des financements	64
b Le projet régional	64
c Les différents financements pour 2007-2013	68
d La démarche LEADER	70
e le mode d'information des agriculteurs	72
f un exemple de cofinancement : les mesures liées à l'environnement	73
Préconisations	74
Annexes	79

Le Nord-Pas de Calais : une grande région agricole

La diversité et la complexité des enjeux qui pèsent sur l'avenir de nos sociétés nous conduisent à renouveler le regard que nous devons porter sur notre agriculture.

Avec toujours plus d'acuité, l'agriculture doit poursuivre sa mission nourricière, offrir une alternative pour réduire la dépendance aux carburants fossiles et la pollution atmosphérique, développer des pratiques encore plus respectueuses de l'environnement et soucieuses de la qualité des produits, mieux utiliser les ressources et multiplier les pôles de dynamisation économique sur certains territoires.

Pour relever ces défis, notre agriculture régionale peut se prévaloir de deux atouts majeurs : **sa force et sa diversité.**

Riche de ses 851.000 hectares de surface agricole, notre région possède en effet **des terres propices à l'agriculture.** Par ailleurs, avec **un palmarès éloquent en matière de production**, le Nord-Pas de Calais se situe dans le **peloton de tête des régions agricoles** et ne peut se résumer à travers un schéma agricole unique.

La mise en place d'un groupe de travail sur le thème de l'agriculture au sein du C.E.S.R., et les nombreux déplacements et auditions que cela a occasionné, a permis aux conseillers y participant de porter un regard différent sur le monde agricole, sur ses tenants et ses aboutissants. Or, c'est avec plaisir que j'ai cherché à faire découvrir à des conseillers qui ne la connaissaient que trop peu la richesse de notre agriculture régionale.

Afin d'éviter toute méprise, je tenais également à préciser que la délicate (et passionnelle) question des O.G.M. ne sera volontairement pas traitée dans ce rapport, parce qu'elle est éloignée de la problématique que s'était fixée le groupe de travail d'une part, et parce qu'elle relève davantage d'une compétence nationale que régionale d'autre part.

**Pour faire face
aux nombreux
enjeux :**

**Une
agriculture
forte et
diversifiée**

**Le plaisir de
faire découvrir
la richesse
de notre
agriculture
régionale**

I - La Politique Agricole Commune : résumé des épisodes précédents ...

Ainsi que le rappelait Xavier BEULIN, Président du C.E.S.R. Centre et Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loiret, devant les conseillers du CESR en septembre 2006, lors d'une conférence sur le thème « La PAC et le développement rural », de nombreux changements viennent actuellement perturber la P.A.C. et son objectif initial à savoir : structurer l'approvisionnement pour l'alimentation.

Après la guerre, 50% du budget d'un ménage était consacré à son alimentation. A l'heure actuelle, ce poste ne représente plus que 15% du budget d'un ménage.

Un autre changement s'est également opéré en raison de l'évolution de l'environnement international, l'agriculture française et l'agriculture européenne étant de plus en plus exposées aux fluctuations mondiales.

Nous sommes par ailleurs dans une phase de transition où globalement la demande explose (Chine, Inde...)

Un changement des habitudes alimentaires est également en cours

Enfin, force est de constater une explosion de la demande pour d'autres utilisations que l'alimentation (aux US, 80 millions de tonnes de maïs vont servir à faire de l'éthanol !)

Et Xavier BEULIN de préciser également que le secteur agricole ne doit pas être traité comme les autres secteurs économiques. Car si les autres secteurs peuvent être délocalisés sans que soient remis en cause les grands équilibres mondiaux, si l'on délocalise toute ou partie de l'agriculture, se sont les équilibres climatiques et phytosanitaires et la biodiversité mondiale qui s'en trouvent bouleversés.

La situation actuelle de la Politique agricole commune (PAC) est le résultat de 50 années d'histoire. Afin de mieux pouvoir répondre aux questions du type « Pourquoi » et « Comment », il semble utile de dresser un bref rappel du chemin parcouru.

La mise en œuvre d'une Politique Agricole Commune a été décidée lors de la Conférence de Stresa, en 1958. La PAC est née le 30 juillet 1962. ses objectifs initiaux étaient de :

- accroître la productivité de l'agriculture
- garantir la sécurité des approvisionnements
- diminuer les prix au niveau du consommateur
- garantir aux agriculteurs un revenu équitable
- stabiliser les marchés.

La politique mise en œuvre s'est traduite par des incitations à la production et aux investissements dans les exploitations agricoles, afin de les moderniser. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, la France était dans une phase de reconstruction, en particulier pour ce qui concerne l'habitat urbain, de modernisation et de développement de son appareil industriel. Les campagnes se sont vidées : villes et

usines manquaient de bras. Ce phénomène a accéléré la mécanisation de l'agriculture.

La PAC a fonctionné : l'Europe des 6 (France, Italie, Allemagne, Belgique, Pays Bas, Luxembourg), puis des 9 (01/01/1973 Danemark, Irlande, Royaume Uni), des 10 (1981 : Grèce), et des 12 (1986 : Espagne et Portugal) est devenue progressivement autosuffisante, puis excédentaire. Il faut alors mettre en œuvre des régulations, mais l'inertie du système est forte.

Déjà, à partir de 1968, la production de sucre a été régulée par des quotas de production.

1984 signe la première grande réforme avec la mise en place des quotas laitiers. La production est maîtrisée, les fleuves de lait et les montagnes de beurre (1,3 million de tonnes de stock public en 1986) se réduisent et ont quasiment disparu en 1989.

1988 est l'année de la mise en place des stabilisateurs via les quantités maximales garanties (QMG) et des mécanismes de co-responsabilité. La philosophie du système est la suivante : le montant du soutien reste en fonction du nombre de quintaux produits, mais est plafonné. Si la production excède le montant budgété, le soutien par quintal diminue d'autant

1992 est l'année de la grande réforme céréalière. Elle est caractérisée par :

- le passage du soutien par les prix vers un soutien par des aides directes (le prix du blé dans l'Union européenne était le double du prix mondial). Ce passage se fait au moyen d'une forte baisse des prix agricoles, en particulier des céréales, assortie d'une indemnité compensatoire.
- la maîtrise de la production par l'introduction du gel des terres (jachère : 20% des superficies cultivées en céréales et oléoprotéagineux sont retirées de la production. Ce taux est ensuite passé à 10%) et d'un chargement animal maximal par hectare de surface fourragère.

Mais surtout, 1992 est en fait la première année du découplage : le soutien n'est plus accordé en fonction du nombre de quintaux produits, mais de la surface mise en œuvre, quelle que soit la productivité de cette surface. Autrement dit, l'agriculteur perçoit autant, qu'il produise 50, 80 ou 110 quintaux/ha.

Ce point a eu des conséquences importantes, en particulier sur le plan environnemental, dans le comportement des agriculteurs. En effet, avant 1992, l'agriculteur est rémunéré sur la base d'une politique incitative, en fonction du nombre de quintaux produits. Améliorer son revenu passe par une augmentation du tonnage produits. Les intrants (engrais, phytosanitaires, etc.) sont donc des investissements, dont on maximise l'utilisation.

Depuis 1992, le revenu perçu est indépendant du nombre de quintaux produits par hectare. Optimiser le revenu passe donc par l'amélioration de la marge au quintal. Les intrants, jusqu'alors investissements, deviennent des charges dont il faut minimiser le poids. Et on a vu les consommations d'engrais et de produits phytosanitaires se modifier considérablement.

Aujourd'hui, le raisonnement commence à porter sur le coût marginal : faut-il produire le 95^{ème} quintal, ou se limiter à 80 ?

Sur un autre plan, la réforme de 1992 confirme la volonté de maîtrise budgétaire du coût de la PAC¹ introduite en 1998 avec les mécanismes de co-responsabilité : il est décidé que la progression du budget agricole sera de 75% de la progression du budget global, organisant ainsi structurellement la diminution de la part relative des dépenses agricoles dans le budget européen. De la quasi totalité du budget européen au départ (la PAC était la seule politique européenne), les dépenses agricoles sont aujourd'hui largement en dessous de 50%.

Avec les accords de Berlin, 1999 marque un nouveau virage de la politique agricole. Si le terme « indemnités » subsiste, le qualificatif « compensatoire » disparaît. Suite au traité d'Amsterdam, l'Union européenne des 15 (1995 Autriche, Finlande et Suède) a décidé d'intégrer les préoccupations environnementales dans chacune des politiques conduites. C'est le début de la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité, ensemble de règles que l'agriculteur doit respecter pour percevoir les aides PAC. C'est aussi la mise en œuvre d'une programmation au moyen d'un cadre financier pluriannuel (2000-2006), et avec la mise en œuvre du développement rural, la PAC évolue vers un dispositif moins agricole et plus rural, qui sera confirmé en 2003.

Le toilettage du dispositif de la PAC 2000-2006, prévu dès le départ pour 2003 s'est transformé en une réforme profonde, les accords de Luxembourg, caractérisés notamment par la poursuite du découplage instauré pour partie en 1992, et traduit par le dispositif de Droit à paiement unique (DPU). La règle de base est désormais le découplage total (aucun financement lié à la quantité produite) avec possibilité pour les Etats membres, de recoupler certaines productions dans des cadres définis. Les motivations initiales étaient nombreuses, parmi lesquelles

- la nécessité de mettre en place un dispositif compatible avec l'élargissement à 10 nouveaux Etats membres en 2004 ;
- le fait de limiter les critiques du système lors des négociations à venir au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- la demande sociétale de plus de transparence, plus de sécurité alimentaire, et plus d'environnement.

Les principales novations, outre la mise en œuvre du DPU² sont :

- la mise en œuvre d'une diminution programmée des aides, avec la modulation, prélèvement sur les aides à la production (1^{er} pilier) destiné à abonder le volet développement rural (second pilier), et le mécanisme de discipline financière. La modulation est actuellement de 5% des aides reçues sur l'exploitation, avec une franchise de 5 000 euros. Il est question de la faire passer à 10% en 2013, à raison de 1% supplémentaire à compter de 2009. Et certains Etats membres souhaitent 20% de modulation ..., taux déjà accordé à la Grande Bretagne.
- le démantèlement de nombreux outils de régulation des marchés, en particulier avec la réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) lait, la fin du stockage public pour divers produits (seigle, porc), la modification des conditions d'intervention publique pour d'autres (beurre, viande bovine, céréales) ;
- le passage de l'éco-conditionnalité à la conditionnalité, plus large, et qui englobe, outre l'environnement, la sécurité alimentaire, le bien être animal, la santé publique, la protection des sols, etc. Outre la conditionnalité (19

¹ Politique Agricole Commune

² Droit à Paiement Unique

directives et règlements), sont mises en œuvre les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), ainsi que l'obligation de maintien des prairies permanentes.

Depuis cette réforme importante de 2003 sont intervenues les réformes des secteurs sucre, et fruits et légumes, qui intéressent toutes deux les productions régionales.

Les négociations OMC³, qui ont constitué l'un des prétextes à la réforme de 2003, se sont pour l'instant enlisées.

Et 2008 sera aussi une année importante, puisqu'elle sera l'année du « bilan de santé » de la PAC⁴, de la réflexion sur la mise en œuvre d'une Organisation Commune de Marché (OCM) unique dans un but de simplification, et de la détermination du budget européen pour l'après 2013. Or le budget de la PAC est sanctuarisé jusqu'à cette date. Pour la suite, c'est l'incertitude.

Au final, les conséquences sont importantes pour l'agriculteur dont l'environnement réglementaire évolue très vite. Il s'ensuit des obligations d'investissements souvent lourds (ex. problématique de la mise aux normes des bâtiments d'élevage) et non productifs et des évolutions de pratiques (ex. obligations liées à la traçabilité) et de justification. De plus en plus, les exploitations agricoles sont des installations classées, avec tout le cortège d'obligations qui s'en suit. C'est peu de dire que cet aspect administratif croissant du métier est de plus en plus mal vécu par les professionnels, surtout lorsque la mise en œuvre et le contrôle de la réglementation sont perçus comme tatillons. Et les pénalités financières sont devenues très lourdes, pour des erreurs parfois bénignes. La mise en œuvre des DPU² n'a fait qu'aggraver cette perception. La pénalité portait **préalablement** sur une partie de l'aide perçue au titre de la production concernée. Maintenant, c'est une fraction de l'ensemble des aides arrivant sur l'exploitation. Désormais un bovin qui perd ses boucles d'oreille dans une haie coûte cher ...

Force a en effet été pour le groupe de travail de constater l'unanimité des exploitants agricoles pour regretter la lourdeur et à la complexité des politiques et des pratiques administratives.

La mise en place du DPU⁵ a suscité des craintes qui, semble-t-il, n'ont pas été vérifiées depuis. En effet, les DPU d'une exploitation ont été construits au départ à partir des productions historiques de cette exploitation pendant les années 2000 à 2002. Ceci a entraîné plusieurs conséquences.

Toutes les cultures n'étant pas éligibles, la fraction de la superficie donnant droit à l'établissement initial d'un DPU était différente d'une exploitation à l'autre. Pour deux exploitation de même taille, le nombre de DPU varie donc en fonction des productions des années 2000 à 2002.

De même, en fonction des productions, la valeur initiale du DPU est différente. La valeur moyenne des DPU de ces deux exploitations peut donc varier. Depuis, la

³ Organisation Mondiale du Commerce

⁴ Politique Agricole Commune

⁵ DPU : Droit à Paiement Unique

valeur des DPU tend à s'harmoniser, car il existe une réserve nationale alimentée par les DPU de valeur variable, mais qui redistribue des DPU de valeur identique.

Il semble que les craintes de distorsions de concurrence que de telles différences pouvaient amener aient, pour l'instant, disparu.

L'enjeu principal à l'époque, et pour certains détracteurs, portait sur le fait que, le DPU étant perçu indépendamment du fait de produire ou non, de nombreux hectares cesseraient d'être en production. La seule obligation était en effet de maintenir les terres dans de « bonnes conditions agronomiques et environnementales » (BCAE), par exemple en fauchant deux fois par an. La décision de la France de recoupler certaines productions a limité le phénomène. Dans notre région, le coût du foncier a en fait été dissuasif et a maintenu les terres en production, surtout lorsque l'on prend en compte la qualité des sols et les rendements qu'ils permettent. L'image du rentier vivant de ses DPU ne s'est pas concrétisée.

Pour ce qui concerne les événements à venir, le Conseil des ministres des 11 et 12 juin 2007 a entériné plusieurs mesures, dont :

- un accord politique a été obtenu sur la mise en œuvre d'une organisation de marché (OCM) unique, qui réunira les 21 OCM actuelles ainsi que les productions non sujettes à une OCM (ver à soie, alcool éthylique, produits apicoles). La nouvelle OCM s'appliquera progressivement à partir du 01/01/08.
- la réforme de l'OCM fruits et légumes (voir le chapitre 4b Légumes)
- le plafonnement des quantités de maïs mises à l'intervention : 1,5 million de tonnes (Mt) pour la campagne de commercialisation 2007/2008, 0,7 Mt en 2008/2009 et 0 tonne à partir de 2009/2010. Les mécanismes d'intervention seront revus lors du « bilan de santé » de 2008.

II – Etat des lieux

1 - Les structures agricoles

Avertissement :

La cohérence des chiffres n'est pas toujours totale et résulte de la différence des sources. La définition d'un agriculteur ou d'un chef d'exploitation de la Mutualité Sociale Agricole⁶ (MSA) n'est pas celle du ministère de l'Agriculture⁷. Par ailleurs, pour une même source, des données peuvent varier selon leur construction. Par exemple les données annuelles SAA (Statistique annuelle agricole) sont estimées à partir d'un sondage. Elles sont éventuellement rectifiées quelques années plus tard lors d'un recensement qui compte le total.

Dans le présent document, les variations de données résultent de cette diversité de sources et de modes de construction.

a Les agriculteurs⁸

Le nombre d'agriculteurs continue de diminuer, même si ce phénomène est en très nette diminution sur la période 2000 – 2005 par rapport aux années précédentes. C'est dû à la fois à l'arrivée à l'âge de la retraite des personnes nées pendant la seconde guerre mondiale, qui étaient peu nombreuses, et à l'arrivée à l'âge de l'installation des « petits enfants du baby-boom ».

L'évolution régionale récente est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Chefs d'exploitation	Conjoints	Aides familiaux	Total actifs familiaux	Salariés (ETP)	Population active totale
2000	17 988	4 560	486	23 034	6 580	29 614
2005	16 962	3 522	464	20 948	5 675	26 623
Variation %	-5,7	-22,8	-4,5	-9,1	-13,7	-10,1

⁶ La MSA compte, dès lors que l'exploitation ou l'entreprise agricole a une importance au moins égale au seuil d'assujettissement, les catégories de personnes : chef d'exploitation, associés d'exploitation, membres de la famille ou aides familiaux, conjoints collaborateurs.

Le seuil d'assujettissement est fixé à une demi-SMI (surface minimale d'installation). Globalement, en fonction des différentes petites régions agricoles, la SMI varie de 20 à 25 ha dans le Nord Pas de Calais.

⁷ La définition statistique de l'exploitation agricole est donnée par le décret et l'arrêté du 24 janvier 2000 prescrivant le recensement 2000. Elle se définit comme une unité économique répondant simultanément aux 3 conditions suivantes :

- elle produit des produits agricoles
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension : 1 ha de surface agricole utile (SAU) ou 20 ares de cultures spécialisées, ou présence d'une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux, en surface de production ou en volume de production.
- elle est soumise à une gestion courante indépendante.

L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux critères supplémentaires :

- elle a une dimension économique d'au moins 8 Unités de Dimension Economique (UDE soit 12 ha équivalent blé)
- elle utilise au minimum l'équivalent du travail d'une personne occupée à trois quart de temps pendant une année (0,75 UTA)

⁸ Source : Combien d'agriculteurs et d'actifs agricoles dans la région en 2015 ? Roland Barrez, Service Economique de la Chambre régionale d'Agriculture Nord Pas de Calais, Avril 2007

On peut prévoir le nombre d'agriculteurs à venir en considérant qu'il existe une corrélation entre le nombre d'enfants d'agriculteurs et le nombre d'installés 28 ans plus tard. De même, on peut estimer le nombre de départs.

La situation est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2005 – 2009	2010 – 2014	Total
Installations	1 159	922	2081
Départs	2 655	2 869	5 524

Au final, le nombre de chefs d'exploitation devrait évoluer de la façon suivante :

Effectif au	Nord	Pas de Calais	Région	Indice cumulé (base 100 en 2000)
01.01.00	8 656	9 332	17 988	100,0
01.01.05	8 109	8 853	16 962	94,3
01.01.10	7 286	8 147	15 433	85,8
01.01.15	6 364	7 122	13 486	75,0

Cette diminution de 25% du nombre d'agriculteurs entre 2000 et 2015 semble conforme aux prévisions du CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) ou du COR (Comité d'orientation des retraites), qui prévoient respectivement -22,1% et -24,1% sur la période. Ces 25% équivalent à une diminution annuelle moyenne de 1,75%, un taux assez faible dû à la quasi stabilité des 5 premières années car, au cours des 10 suivantes, avec 2,25%, la diminution annuelle moyenne retrouve un rythme plus conforme à sa tendance à long terme.

Les agriculteurs sont de mieux en mieux formés. En 2005, sur les exploitations professionnelles, 35% avaient un niveau BEPA (brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles), 17% celui du BAC et 13% un niveau d'études supérieures. Ces proportions augmentent chaque année du fait de l'arrivée de jeunes diplômés : selon les données des ADASEA (Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), sur 100 bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), une soixantaine ont le niveau BAC et une quarantaine ont suivi un cycle d'études supérieures.

Afin de mieux appréhender la réalité de la formation en matière agricole, les membres du groupe de travail se sont rendus en novembre 2006, à l'Institut de Genech, établissement privé catholique sous contrat d'association. Ils ont été reçus par le Président Monsieur COLLETTE et son Directeur Monsieur CRINQUETTE.

Sur les 10 000 élèves inscrits dans l'enseignement agricole dans l'un des 13 établissements de la Région, la moitié le sont dans l'enseignement privé.

Plusieurs types de formations sont dispensés à l'Institut de Genech :

- la formation initiale
- la formation continue à Lesquin (avec notamment la formation tout au long de la vie)

- un CFA pour l'apprentissage

Les établissements sont répartis sur le territoire en 8 antennes avec, comme particularité, le souhait de rester très proche des professionnels.

Quels sont les débouchés à la sortie d'une formation à l'Institut de Genech ?

Les jeunes sortant des bacs pro poursuivent souvent leurs formations.

De même, 60 % des jeunes qui obtiennent un BTS continuent leurs études.

L'accès à l'emploi est plus rapide à la sortie de Genech (90% des jeunes trouvent un emploi au bout de 6 mois en moyenne.)

La pratique de stages et le développement de projets individuels, lesquels développent l'autonomie et l'esprit d'initiative, favorisent un bon accès à l'emploi.

25% des élèves dirigent à terme une entreprise.

Quels liens avec le monde économique ?

On ne parle plus de métiers agricoles mais de métiers de la nature et de l'environnement (le secteur paysager enregistre 8 % de croissance /an)

La formation en alternance oblige également à « coller » aux besoins des entreprises.

Difficulté pour convaincre les élèves de la nécessité de prendre en compte la sphère européenne voire mondiale, d'où la mise en place de liens avec l'Ukraine, la Pologne ou le Sénégal.

Budget de l'établissement :

11 millions d'Euros (hors rémunération des enseignants pris en charge par l'éducation nationale), de façon très anecdotique, quelques euros viennent des aides communautaires par quintal de blé produit !

Une particularité du monde agricole est à souligner : sa capacité à s'unir pour résoudre ensemble des problèmes que l'on ne peut résoudre seul. Entraide, banque de travail, groupements d'employeurs et coopération en ont résulté. Des petites coopératives ont grandi pour donner des groupes de taille nationale, voire européenne ou mondiale, dans les secteurs tels que l'agro fourniture, la commercialisation des productions, la banque, l'assurance. Et ces structures importantes ont permis de construire des équipements collectifs de grande taille, tels des silos, des plateformes multimodales, ou des équipements portuaires. D'autres coopératives, de taille plus modeste continuent de voir le jour, à l'instar des Coopératives d'Utilisation du Machinisme Agricole (CUMA). Et, tout récemment, devant la possibilité d'utiliser des huiles végétales brutes sur les exploitations, on a vu naître de nouvelles structures spécialisées à cet effet.

Il est à noter que cette organisation coopérative voisine parfaitement avec des entreprises plus classiques, privées. Dans le secteur des céréales, le premier opérateur français est un négociant privé, Soufflet, suivi d'un groupe de coopératives. Et les CUMA cohabitent avec les Entrepreneurs de Travaux Agricoles (ETA), qui travaillent avec des agriculteurs non coopérateurs.

b Les exploitations⁹

La part des exploitations qualifiées de professionnelles par le ministère de l'Agriculture continue de croître. Il s'agit des exploitations ayant une taille économique supérieur à 8 Unités de dimension économique (UDE), une UDE représentant la marge brute produite par 1,5 ha de blé, et employant plus de 0,75 unité de travail annuelle (UTA). La proportion de ces exploitations est passée de 70% en 1988 à 73% en 2000, et 75% en 2005.

La surface moyenne des exploitations professionnelles était de 68,4 ha en 2005. Mais si l'on raisonne toutes exploitations confondues, l'évolution du nombre et de la surface des exploitations est la suivante :

Année	1970	1979	1988	2000	2003	2005
Nombre (toutes exploitations)	48 573	38 439	31 156	18 035	16 520	15 050
Surface moyenne (ha)	19	23	28	47	51	54

La répartition des exploitations par surface, ainsi que son évolution récente est :

	2000	2003
Moins de 5 ha	21%	16%
De 5 à 20 ha	14%	14%
De 20 à 50 ha	28%	27%
De 50 à 100 ha	26%	29%
Plus de 100 ha	11%	14%

La diminution du nombre d'exploitations se ralentit. Après avoir été de 1 100 exploitations en moins chaque année sur la période 1988-2000, elle est de 590 exploitations perdues par an entre 2000 et 2005. Au final, sur les 48 430 exploitations de 1970, 33 800 ont disparu soit 69% sur 35 ans.

L'évolution du nombre d'exploitations dépend du nombre de chefs d'exploitation, et de l'ampleur de l'accroissement du phénomène sociétaire. L'évolution du ratio chef d'exploitation/ exploitation est passée de 1,18 en 2000 à 1,22 en 2005. L'hypothèse faite est qu'il sera de 1,24 en 2010 et 1,25 en 2015. On peut alors en déduire le nombre d'exploitations et leur surface agricole utile (SAU) moyenne.

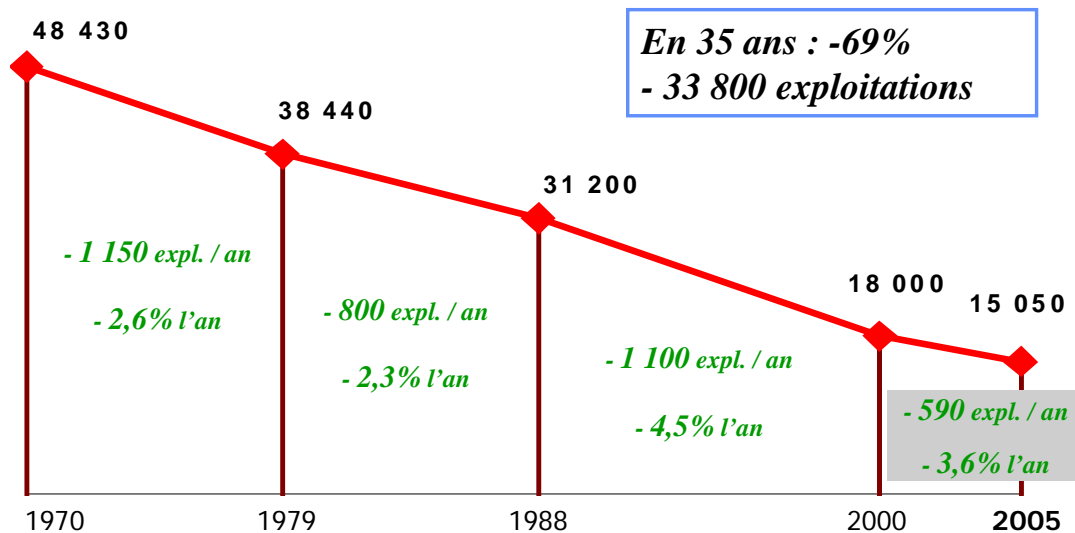
Année	Nord		Pas de Calais		Région	
	Nombre	SAU moyenne (ha)	Nombre	SAU moyenne (ha)	Nombre	SAU moyenne (ha)
2000	7 352	49,3	7 852	60,3	15 204	55,1
2005	6 678	53,1	7 172	65,5	16 850	59,5
2010	5 876	59,1	6 563	70,7	12 439	65,6
2015	5 096	66,7	5 633	81,2	10 729	74,3

Nota : Les prévisions de la SAU moyenne sont faites à partir de la SAU départementale au RGA 00, ensemble des exploitations, en supposant une érosion de 2% par période de 5 ans dans le Nord et de 1,33% dans le Pas de Calais, comme cela a été observé dans le passé.

⁹ Source : Combien d'agriculteurs et d'actifs agricoles dans la région en 2015 ? Roland Barrez, Service Economique de la Chambre régionale d'Agriculture Nord Pas de Calais, Avril 2007



La diminution du nombre d'exploitations se ralentit



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD
PAS-DE-CALAIS

Service Economique Régional - MA BEYAERT

Sources : RA 1970, 79, 88, 2000, E Str 2005

c Les évolutions possibles

Pour s'adapter aux évolutions réglementaires liées à l'évolution de la Politique agricole commune (PAC) et à la baisse des prix des produits agricoles qui en a généralement découlé, ou pour permettre d'accueillir un emploi supplémentaire sur l'exploitation (conjoint, enfant, conjoint de l'enfant), il y a trois stratégies possibles :

c1 - l'agrandissement de l'exploitation. Souvent liée à une désintensification économique (ex. suppression d'un atelier d'élevage consommateur de main d'œuvre), l'agrandissement recherche des économies d'échelle. Il bute souvent sur des paliers de main d'œuvre ou de déplacement de matériel.

c2 - l'« épaissement » de l'exploitation, qui consiste au contraire à densifier économiquement l'exploitation par la mise en place d'une nouvelle activité permettant d'accumuler les marges sur la même surface. Transformation à la ferme, vente directe, diversification vers les fonctions d'accueil ou la prestation de service aux collectivités en sont des exemples.

Lors de l'un de leurs déplacements, en novembre 2006, à Arleux, les membres du groupe de travail ont ainsi pu rencontrer Monsieur Lucien MERLIN. D'après le Président du Syndicat des producteurs d'ail, les fermes ne gagneront rien à perdurer sur le schéma exploitant/fournisseur de matières premières à l'industrie. Elles ont

aujourd'hui l'obligation de se tourner vers le commerce direct, l'hébergement... D'où l'intérêt du SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux), qui devient l'antenne touristique de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, pour relancer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses forces vives.

Ainsi, en vendant la totalité de sa production d'ail (4 à 6 ha d'ail par an) en vente directe, Monsieur MERLIN est progressivement devenu aussi commerçant. Puisque la loi permet, sans être commerçant, la vente directe à concurrence de 30% de son chiffre d'affaires, M.MERLIN a donc une double casquette et peut être selon les années et l'évolution de son chiffre d'affaires être soit exploitant, soit commerçant inscrit au registre du commerce.

Dans le même esprit, le 8 janvier 2007, les membres du groupe de travail ont rencontré Monsieur Alain VEREECKE, agriculteur en retraite, Président des Gîtes de France du Nord et propriétaire de 2 gîtes et 5 chambres d'hôtes à Bierne,

Les agriculteurs possèdent 50 % des gîtes ruraux (pourcentage en baisse constante en raison de la revente des corps de ferme et des départs en retraite d'anciens agriculteurs qui ne sont dès lors plus comptabilisés parmi les agriculteurs).

Créé en 1976, l'appellation Gîte de France correspond à un hébergement en milieu rural, dans un milieu caractérisé et à proximité d'espaces verts. Il existe une Commission de classement (bénévoles, administrateurs et techniciens) pour attribuer les agréments et limiter toute utilisation détournée de l'appellation « gîte ». Chaque adhérent cotise et bénéficie d'une subvention du Conseil Général, lequel attribue des étoiles. Dans d'autres départements les gîtes relèvent des chambres d'agriculture ou des Comités du Tourisme.

Il existe aussi un autre réseau moins développé et également aidé par le Conseil Général : Accueil paysan (plus axé sur l'environnement) les doubles labels sont interdits. De même, l'association Campus vert prône l'accueil d'étudiants à la campagne.

Quant à l'Association des gîtes de France, elle attribue des épis (Homogénéisation des critères au niveau national).

Pour le Nord, on recense :

- 349 gîtes (location meublée et équipée à la semaine)
- 250 chambres d'hôtes (prestation plus proche de l'hôtellerie), petit déjeuner, accueil personnalisé par le propriétaire.

80% des gîtes sont gérés grâce à une centrale de réservation laquelle est financée grâce à une cotisation de 10% sur le prix de la nuitée. On compte 37 semaines d'occupation en moyenne par gîte, soit 3 millions d'euros de chiffre d'affaire via la centrale hôtelière (gîtes). Pourtant, seuls deux particuliers vivent uniquement de leur activité gîte dans le Nord car la rentabilité est faible.

Profil de la clientèle : tourisme d'affaire,
anciens habitants de la région en visite près de leur famille
citadins pour de courtes vacances

La communication constitue un élément très important, aussi existe-t-il un site internet national (réservation en ligne) propice à l'attrait de la clientèle étrangère. L'un des atouts des gîtes de France réside dans la force de son réseau et sa capacité à bien accueillir. 1200 exemplaires du guide départemental des gîtes sont distribués chaque année (CRT, CDT, salons, envoi aux adhérents...). Existe également une carte commune aux deux départements depuis un an seulement.

Enfin, les membres du groupe de travail ont l'occasion de prendre conscience de l'importance des retombées économiques de l'hébergement rural sur l'ensemble du tissu local (artisanat, restauration ...)

c3 - la pluriactivité, qui consiste à exercer une activité rémunérée à l'extérieur de l'exploitation.

Dans les deux premiers cas, l'exploitation prend de la valeur, immobilière et mobilière avec intégration de droits à produire, de marques, de fonds de commerce, de valeur des contrats, etc. Il se pose donc à terme la question de la transmission d'un outil de valeur croissante, pour lequel les détenteurs ont en permanence investi afin de maintenir sa viabilité. En parallèle se pose la question de la capacité d'un agriculteur à amortir sur sa carrière la valeur de cette exploitation.

Le fonds agricole permettant de valoriser les biens immatériels de l'exploitation ayant été créé par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, il est probable que suivra la société anonyme agricole, à l'instar de ce qui existe dans l'industrie.

Les conséquences concrètes de la mise en place de telles structures sont :

- transmission de parts de la société au lieu de l'exploitation elle-même, ce qui règle la question des héritiers non agriculteurs, jusqu'à présent lésés dans le partage, ou entraînant des obligations d'indemnisation qui peuvent mettre l'exploitation en péril ;
- pour l'agriculteur, rien ne change lorsqu'il détient plus de 51% des parts (il reste PDG). Mais il devient DG en dessous de 50%, ce qui pose la question des relations avec les actionnaires, ainsi que de leur rémunération ... et induit donc la question de la performance du capital investi, des choix d'investissements sachant que l'on travaille en général à long terme, etc.
- c'est un basculement culturel auquel la profession devra s'attacher prochainement : les exemples de difficultés de transmission pour cause d'exploitation de trop grande valeur vont s'accumuler.

En parallèle, on peut pronostiquer une inflexion de l'accroissement du nombre des GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) qui, s'ils ont constitué une bonne réponse dans un contexte donné, présentent deux inconvénients :

- un problème de gouvernance : comment décider à 2 lorsqu'on n'est pas d'accord ?
- un problème de souplesse : on associe à chaque fois 100 % des exploitations concernées.

Dans les faits, on constate d'ailleurs que l'EARL (Exploitation à responsabilité limitée, pendant agricole de l'EURL) devance désormais nettement le GAEC : il y a, en Nord Pas de Calais en 2005, 2 100 EARL contre 1 400 GAEC, dont le nombre régresse même légèrement.

Une première réponse a été la mise en œuvre du GAEC partiel laitier. Mais la rigidité du dispositif ne va pas dans le sens d'une plus grande souplesse ...

La réponse à la nécessaire évolution des GAEC pourrait résider dans ce que l'on pourrait appeler le « cousu main », en associant des ateliers d'exploitations par projets communs. Ainsi, un chef d'exploitation pourrait associer son troupeau laitier dans un projet commun avec d'autres détenteurs de vaches laitières, son atelier porc avec d'autres associés concernés par le porc, ses cultures céréalières avec encore d'autres associés, etc.

A noter que ce type d'association « cousu main » est indépendant du statut juridique des associés (exploitant individuel ou en société (EARL) ou en SA si elle existe). Mais elle nécessite des évolutions du droit en particulier en ce qui concerne la responsabilité des acteurs. Que se passe-t-il en effet lorsque l'un des associés met en cause la responsabilité de son collègue à qui a été confié l'un des ateliers du groupe ? L'avantage du système est de générer des ateliers spécialisés de taille conséquente, tout en gardant la souplesse en terme de structures agricoles.

La reconnaissance du Fonds agricole par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 représente une garantie pour le banquier et devrait faciliter le financement des exploitations grâce à la procédure du nantissement.

Par ailleurs, la création du bail cessible de 18 ans minimum, dont le fermage est sensiblement majoré par rapport à celui des baux ordinaires, est de nature à attirer de nouveaux investisseurs, qui peuvent décharger le fermier du rachat du foncier. Il en résulte que le costume juridique et financier de l'exploitation agricole va nécessairement changer dans le sens de la possession de parts d'un outil, qui sera le fait d'actionnaires, ceux ci pouvant être des personnes physiques ou des personnes morales. Pour l'instant, ce sont les solidarités familiales qui agissent, ainsi que l'épargne de proximité (Groupements fonciers agricoles). Mais les investissements en jeu pourraient rapidement dépasser leurs possibilités. Compte tenu de la raréfaction du foncier agricole, les personnes morales pourront être, dans un avenir plus ou moins proche, des sociétés financières, qui feront du portage en vue de plus values immobilières ... sauf si le droit du foncier agricole en décide autrement.

Evolution des différentes composantes de la population active agricole

Nord

	Actifs familiaux (personnes physiques)				Salariés (ETP)	Total	Part MO salarisée (%)
	Exploitants	Conjoints	Aides familiaux	Total			
1997	9 131	2 595	273	11 999	3 441	15 440	22,3
1998	8 938	2 341	230	11 509	3 441	14 950	23,0
1999	8 812	2 153	243	11 208	3 550	14 758	24,1
2000	8 656	2 196	234	11 086	3 471	14 557	23,8
2001	8 519	2 148	230	10 897	3 222	14 119	22,8
2002	8 534	2 072	228	10 834	3 271	14 105	23,2
2003	8 476	1 984	226	10 686	3 313	13 999	23,7
2004	8 293	1 881	236	10 410	3 294	13 704	24,0
2005	8 109	1 758	211	10 078	3 070	13 148	23,3

Pas de Calais

	Actifs familiaux (personnes physiques)				Salariés (ETP)	Total	Part MO salarisée (%)
	Exploitants	Conjoints	Aides familiaux	Total			
1997	9 942	2 849	343	13 131	2 865	15 996	17,9
1998	9 689	2 586	292	12 566	3 305	15 871	20,8
1999	9 494	2 310	256	12 060	2 957	15 017	19,7
2000	9 332	2 364	252	11 948	3 030	14 978	20,2
2001	9 201	2 270	237	11 708	2 656	14 364	18,5
2002	9 232	2 180	247	11 659	2 607	14 266	18,3
2003	9 141	2 048	236	11 425	2 747	14 172	19,4
2004	9 014	1 943	269	11 226	2 714	13 940	19,4
2005	8 853	1 764	253	10 870	2 605	13 475	19,3

Sources : CCMSA.

Nota : Pour les salariés, les ETP sont calculés sur la base de 2.028 heures/an sur toute la période.
ETP Equivalent temps Plein – MO Main d'Oeuvre

Les installations

	Nord			Pas de Calais			Région		
	Installations MSA	Installations aidées		Installations MSA	Installations aidées		Installations MSA	Installations aidées	
		par l'Etat	par la Région		par l'Etat	par la Région		par l'Etat	par la Région
1997	196	143	13	233	201	13	429	344	26
1998	163	111	36	212	144	43	375	255	79
1999	115	73	19	165	96	39	280	169	58
2000	92	83	11	153	100	29	245	183	40
2001	113	76	20	161	90	24	274	166	44
2002	147	89	22	171	113	29	318	202	51
2003	138	74	33	165	105	24	303	179	57
2004	150	83	19	177	98	22	327	181	41
2005	196	101	38	212	122	42	409	223	80

Sources : CCMSA, ADASEA Nord et Pas de Calais et CRA.

Nota : En fonction des sources utilisées, ou de leur date de parution, il peut y avoir de légères différences entre ce tableau-ci et les précédents.

Le Conseil Régional a mis en place un dispositif d'aide aux projets d'installation non aidés par l'Etat, sachant que le maximum est fait pour que le candidat regagne le chemin des aides nationales.

Conseil Régional : Aide au Projet Professionnel et Rural (APPR)	Etat : Dotation Jeune Agriculteur (DJA)
Conditions générales	
21 à 45 ans	18 à 40 ans
Pas de condition de diplôme	Bac pro minimum pour les candidats nés après le 01/01/71
stage Projet d'installation de 10 jours	Stage préparatoire 6 mois
Reprendre au moins 10% des parts sociales en cas d'installation sociétaire	Exploiter au moins ½ SMI ¹⁰
Engagements	
Etre agriculteur à titre principal ou secondaire pendant 10 ans ou cotisant de solidarité	Etre agriculteur pendant 10 ans
Etre assujetti à la TVA	Etre assujetti à la TVA
Réaliser un stage suivi de 4 jours 2 ans après l'installation	Réaliser les travaux de mise en conformité de l'exploitation
Stage 6 mois pour obtenir les aides nationales	Tenir une comptabilité de gestion pendant au moins 10 ans

¹⁰ SMI : Surface Minimale d'Installation

2 - L'utilisation du sol

2005

NORD-PAS-DE-CALAIS

FRANCE

	Surface en ha	En % de la surface totale	Surface en ha	En % de la surface totale
Surface totale	1 245 080	100%	55 909 000	100%
Territoire agricole cultivé	849 000	68%	29 551 000	54%
Bois et forêts	105 000	8%	15 314 000	28%
Autres utilisations	22 000	2%	2 933 000	5%
Territoire non agricole	269 000	22%	7 111 000	13%

Nota : la différence entre la SAU des exploitations (830 000 ha) et la SAU de la région (849 000 ha) représente les jardins et vergers familiaux des non exploitants (8 000 ha) et les surfaces toujours en herbe hors exploitation (collectif et hors champs : 12 000 ha).

Source Agreste

Bien que nous soyons une région extrêmement urbanisée (4 millions d'habitants, 322 habitants / km²) et industrialisée, le territoire régional est aussi très agricole. En 2005, la surface agricole utile des exploitations de la région était de 830 000 hectares, soit 66,6% de la superficie régionale (moyenne France : 53%). Ceci est dû au fait que le totalité de notre territoire est utilisable, ce qui n'est pas le cas des zones montagneuses, et que la part de la forêt y est très réduite. Celle-ci progresse cependant dans notre région, puisqu'elle a gagné plus de 13 000 ha depuis 1990 et occupe maintenant environ 8,5% du territoire.

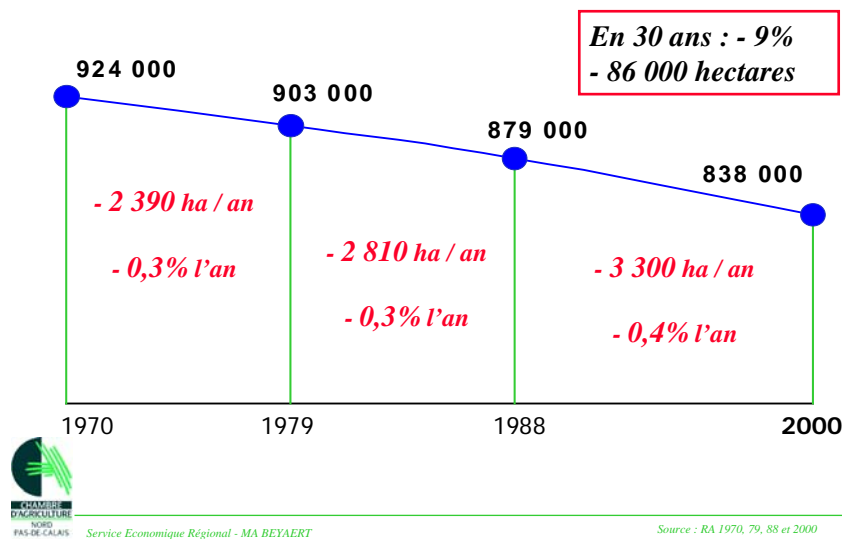
Mais la surface agricole utile diminue rapidement. Elle était de 924 000 hectares en 1970, soit une perte de 94 000 hectares (10%) sur 35 ans.

Second point, la perte moyenne annuelle d'hectares va en s'amplifiant. Elle est passée de 2 390 ha/an (1970-1979) à 2810 (1979-1988), puis 3 300 ha/an (1988-2000). Elle est actuellement sur un rythme de 3510 ha perdus par an (2000-2005), soit 0,4% de la Surface agricole utile des exploitations.

Le rôle de l'Etablissement Public Foncier est donc crucial en région Nord Pas de Calais, en particulier en ce qui concerne la réhabilitation des friches industrielles, et la rénovation urbaine, qui limite la consommation de sols agricoles en recyclant du foncier déjà utilisé.



La Surface Agricole Utilisée de plus en plus amputée



(SAU des exploitations)

En d'autres termes, sachant qu'une exploitation moyenne a une surface de 54 hectares, ce sont 65 exploitations qui sont rayées de la carte chaque année pour cause de consommation de sols.

En termes d'emploi, ce sont aussi en moyenne 150 emplois directs actifs permanents supprimés, et un potentiel de production à reporter sur les autres exploitations afin de conserver une capacité de production génératrice d'emplois dans la transformation et la fourniture d'intrants.

Enfin, en terme de capitalisation, c'est aussi la disparition d'outils le plus souvent fonctionnels, qui, au mieux, doivent se réimplanter ailleurs.

Il est donc important de penser désormais en termes de gestion durable du stock d'hectares restants disponibles pour l'agriculture, et en particulier pour la production alimentaire.

Dès lors, deux pistes sont à promouvoir :

- pour ce qui concerne la consommation des sols par les zones d'activité, il est souhaitable, lors de la localisation de ces zones, d'inclure, au même titre que celui de la proximité d'une bretelle d'autoroute, le critère de l'aptitude des sols à la production agricole. Compte tenu de la rareté croissante des sols, il vaut en effet mieux construire sur des sols plus difficiles et moins productifs, et sanctuariser les meilleurs, quelle que soit leur localisation.
- Pour ce qui est de l'utilisation des sols pollués, il est nécessaire de développer des filières non alimentaires. Des études sont en cours (ex phytoremédiation par les taillis à très courte rotation de saules) sur la zone Métaeurop, ou ont été conduites (ex. les travaux conduits sur les plantes tinctoriales, c'est-à-dire liées à la teinture). On peut aussi y envisager les productions de céréales et betterave destinées à produire de l'éthanol. Enfin ce peut aussi être des zones

réservées au boisement. Pour information, une expérience vient de débiter sur 5 ha sur la zone de Metaleurop avec du Miscanthus destiné à une valorisation énergétique.

Suite à la fermeture de Métaleurop en février 2003, SITA, filiale de Suez, a repris le site, depuis janvier 2004, avec pour objectif de « donner un avenir aux sites pollués ». Dans le cadre d'une visite sur le terrain, les conseillers du CESR membres de la Commission Cadre de vie ont pu rencontrer Monsieur François GRUX, Directeur général de SITA Agora.

SITA Agora est le nom donné à la structure créée pour mener à bien la réhabilitation et la reconversion de l'ancienne fonderie Metaleurop Nord à Noyelles-Godault. Il traduit l'engagement de SITA dans un défi qui fait intervenir les compétences techniques de l'entreprise, mais également sa capacité à réinventer, avec l'ensemble des acteurs concernés, une nouvelle vie pour un site industriel pollué et laissé à l'abandon. Mise en sécurité du site, lequel est plus dangereux à l'arrêt qu'en fonctionnement.

A terme, SITA souhaite transformer le site réhabilité en une véritable Agora mêlant des éco-industries issues des métiers de l'environnement et des projets régionaux à vocation environnementale. Ainsi, l'ancien site sinistré deviendra une vitrine du développement durable et des technologies de l'environnement.

Enfin, un travail conduit il y a quelques années, en partenariat avec Nord Pas de Calais Développement (devenu North France eXperts depuis), l'Etablissement public Foncier régional et la Chambre régionale d'Agriculture pour repérer les possibilités foncières d'accueil de grands projets internationalement mobiles (ex. Toyota) a montré que ces surfaces de 50 à 200 ha étaient rares. Sur 19 candidatures, 2 seulement étaient utilisables sur la région : la zone portuaire Dunkerque Ouest et Arras, et étaient déjà réservées à cet effet. D'autres ont été directement éliminées pour des causes structurelles (ex. affleurement de la nappe phréatique ou trop grande proximité des habitations), tandis que quelques sites sont momentanément inutilisables car pas encore viabilisés à cet effet.

Il est donc important d'insister sur la rareté de ces sites, et de les réserver à cet usage possible. En particulier, il serait dommage de les « lotir » en zone d'activité banale, divisée en parcelles de petite taille.

Quelques données chiffrées

(Source : Bilan prospectif de l'année 2005, septembre 2006. Données réunies par Roland Barrez)

Indices de prix France entière, comparaisons

	95	96	97	98	99	2000	01	02	03	04	05	06
- Indice prix du PIB base 100 en 95	100,0	101,7	102,8	103,7	103,8	105,3	107,4	110,0	112,1	113,0	116,2	118,50
- Indice PAP brut base 100 en 95	100,0	99,8	100,2	99,8	96,8	98,1	101,6	98,1	101,6	99,8	95,6	100,40
- Indice PAMPA brut base 100 en 95	100,0	103,4	105,0	102,8	101,8	106,4	109,6	110,1	111,6	115,7	117,9	121,60
dont intrants	100,0	103,9	105,4	102,4	100,8	106,1	109,6	109,5	110,6	114,5	116,2	119,80
dont biens d'investissement	100,0	101,9	103,5	104,5	105,5	107,2	109,5	112,4	115,2	119,5	123,3	127,00

Source : INSEE

Nota : indice PAP = indice des prix des produits agricoles à la production.
indice PAMPA = indice des prix d'achat des moyens de production agricole

En 10 ans, de 1995 à 2005, alors que les prix de l'économie (mesurée ici par le produit inférieur brut), augmentent de 16,5 %, les prix des produits agricoles à la production (hors aides), se retrouvent en fin de période plutôt en-dessous de leur niveau initial. En retenant les années extrêmes, ils auraient même perdu 17,7 % de pouvoir d'achat.

Dans le même temps, alors que les prix des intrants utilisés (en gros les consommations intermédiaires), progressent à peu près au même rythme que ceux de l'économie (+ 16,2 %), ceux des biens d'investissement (tracteurs, matériel de récolte, ...), augmentent encore plus vite (+ 23,25 %). De là des difficultés compréhensibles pour investir sur bon nombre d'exploitations, qui peuvent expliquer la forte concentration de l'investissement : environ 20 % des exploitations réaliseraient 80 % des investissements d'après le RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Prix (et rendements) de quelques produits végétaux dans la région

<u>Campagne</u>	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Blé										
- prix moyen payé au producteur dans la région (€/t, taxes déduites)	114,85	105,55	103,72	98,48	103,8	94,79	1098	91,37	87,8	114,8
- rendement (q ^x /ha)		88,40	81,00	82,30	86,60	88,00	95,00	88,80	84,00	86,00
Pommes de terre cotation Nord-Picardie (€/q ^{al})										
- Bintje 40-75 mm			6,39	8,85	13,37	6,94	16,8	6,6		
- Bintje lavée 40-70 mm, cat. 1 sac 10 kg, spot							19,64	9,55	16,3	30,7
- Bintje lavée 50-75 mm, cat. 1 sac 10 kg, spot							21,08	10,42	18	32,5
- rendement pommes de terre conservation Nord-Pas de Calais (q ^x /ha)	482	417	436	?	427	450	433	520	473	
<u>Année</u>	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Endives prix d'expédition Nord-Picardie cat.1, carton de 5 kg (€/q ^{al})										
- qualité standard	73	67	105	79	102	98	63	75		
- endive de marque								94	90	91

Sources : ONIC Lille, AGRESTE Conjoncture Le Bulletin, et SRSA.

Prix de quelques produits animaux en France et dans la région

<u>Année</u>	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Gros bovins										
Prix moyen pondéré (€/kg vif)	1,50	1,58	1,51	1,50	1,28	1,33	1,39	1,48	1,60	1,68
dont vaches O (€/kg net)	2,49	2,61	2,45	2,42	1,95	2,10	2,19	2,43	2,64	2,72
" jeunes bovins R (€/kg net)	2,74	2,86	2,83	2,84	2,33	2,75	2,73	2,74	3,04	3,27
Porcs classe E (€/kg net)	1,62	1,22	1,14	1,40	1,65	1,29	1,19	1,31	1,35	1,42
<u>Campagne</u>	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Lait prix moyen du lait livré dans la région (€/L)	0,303	0,307 (+1,5%)	0,300 (-2,5%)	0,305 (+1,7%)	0,318 (+4,4%)	0,310 (-2,5%)	0,304 (-2,2%)	0,297 (-2,3%)	0,287 (-3,4%)	0,276 (-3,8%)

Source : Agreste Conjoncture Le Bulletin, sauf pour le lait où estimation à partir du prix de la campagne 97/98 constaté par le SRSA, avec application ensuite des indices de prix annuels à la production hors aides tirés des comptes de l'agriculture du Nord-Pas de Calais.

Valeur ajoutée comparée des différents secteurs économiques de la Région

Secteur (2006 en millions d'euros) Valeurs provisoires	Valeur ajoutée (VA)	% de la VA régionale
Agriculture, Sylviculture, Pêche	1 272,7	1,57
Industries agricoles et alimentaires	2 130,9	2.63
Industries des biens de consommation	1 164,1	1.44
Industrie automobile	1 387,8	1.71
Industries des biens d'équipement	1 615,7	1.99
Industries des biens intermédiaires	6 597,9	8.14
Energie	1 820,0	2.25
Construction	4 880,3	6.02
Commerce	8 549,8	10.55
Transports	3 493,4	4.31
Activités financières et immobilières	12 230,5	15.09
Services aux entreprises	12 555,5	15.49
Services aux particuliers	2 838,8	3.50
Education, santé, action sociale, administration	20 497,2	25.29
Total régional	81 034,6	100,00

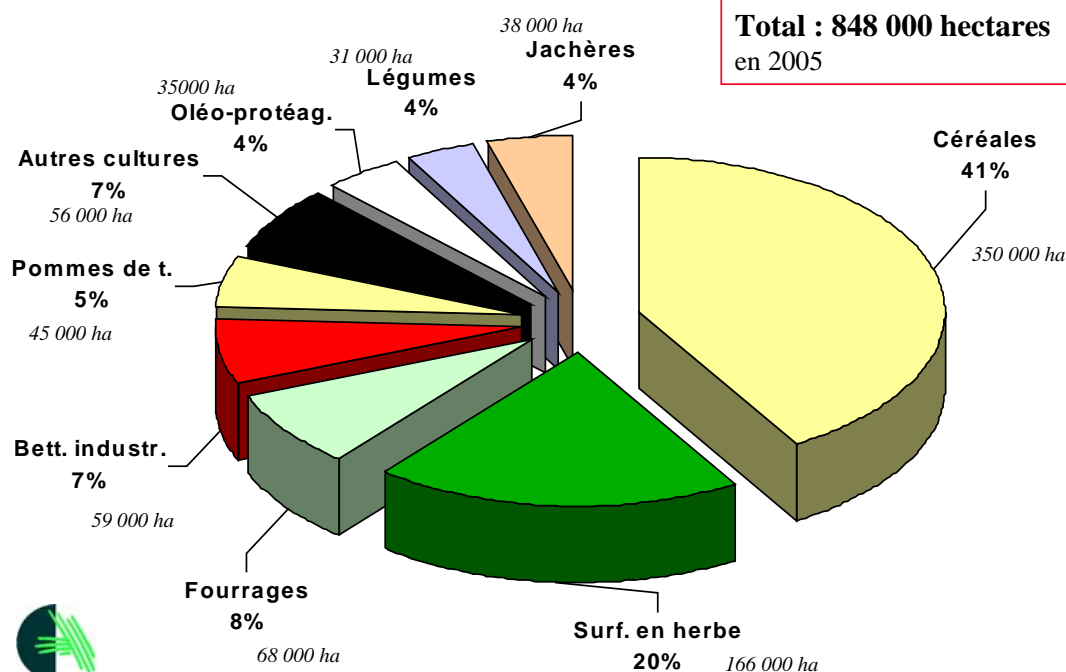
Source INSEE ; valeurs ajoutées par branches NES 14

Agriculture, sylviculture, pêche et industries agricoles et alimentaires représentent 4,2% de la valeur ajoutée totale régionale, et 24% de la valeur ajoutée produite par le secteur industriel (représenté par les 6 lignes du haut du tableau, pour une valeur ajoutée de 14 169,1 millions d'euros).

3 - Les productions végétales



La répartition de la surface agricole



Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Sur les 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires de l'agriculture régionale (Agreste Comptes 2004), les productions végétales en représentent les 2/3 avec 1,4 milliard d'euros.

Les productions végétales régionales ont aussi un impact fort sur divers secteurs :

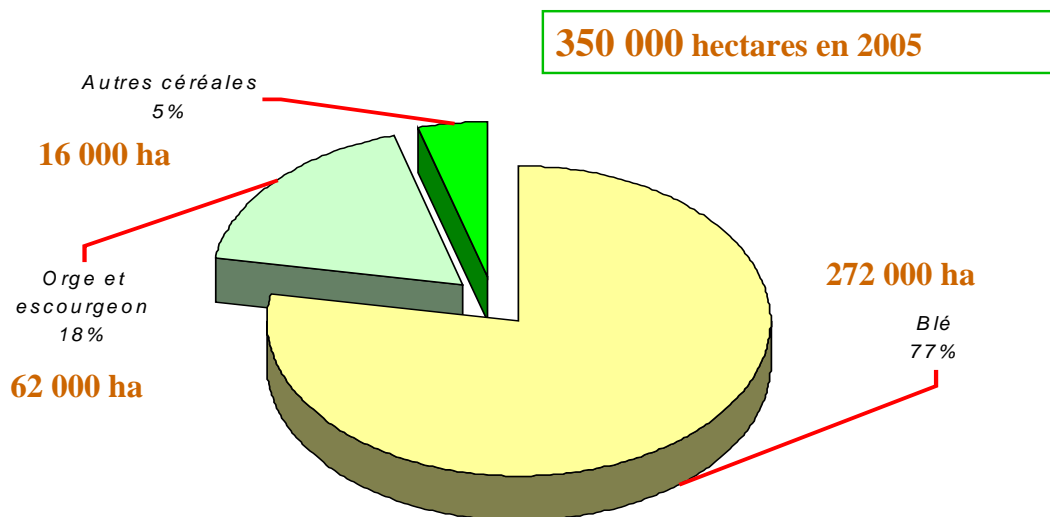
- Les industries d'amont : engrais, phytosanitaires, semences, machinisme
- Les industries d'aval : collecte, stockage, travail du grain, sucrerie, distillerie, raffinage
- Le secteur des services : recherche fondamentale et appliquée, conseil, formation, transport (routier, fluvial, ferroviaire), équipement en bâtiments de stockage, systèmes de contrôle d'atmosphère, négoce et commerce

a Les céréales et oléoprotéagineux

Elles constituent la production la plus importante tant en surface (423 500 ha, 50% de la SAU) qu'en chiffre d'affaires (31% du CA végétal et 20% du CA animal + végétal).



Les céréales cultivées dans la région



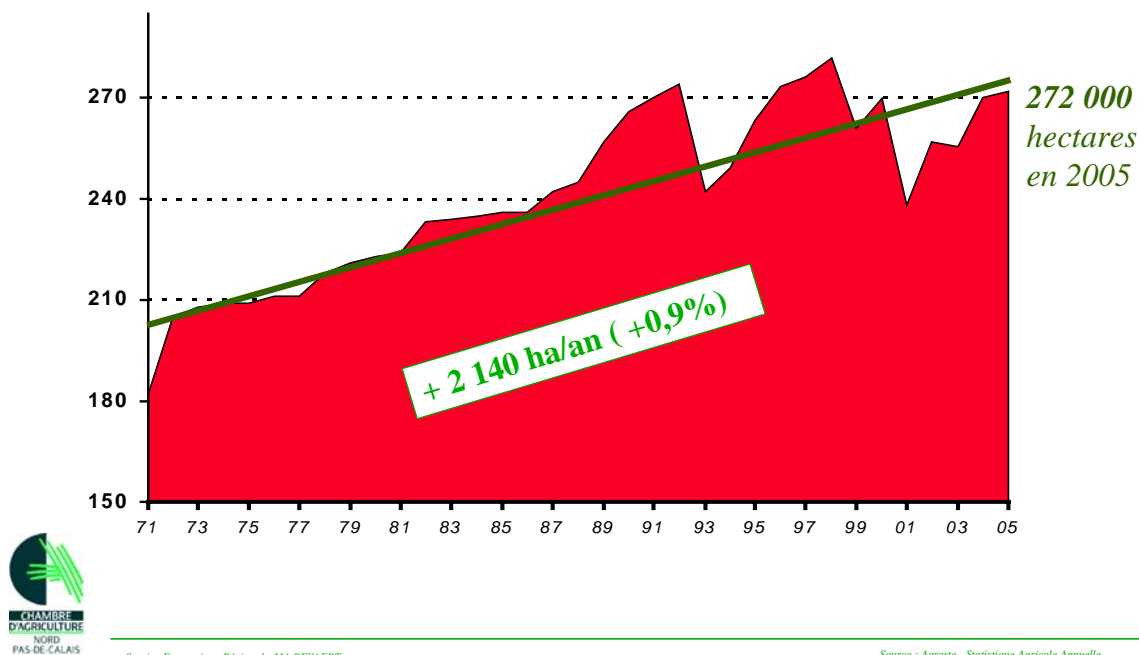
Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - SAA 2005

Sur ce total, les céréales dominent avec 350 000 ha, soit 41% de la SAU, pour 2,9 millions de tonnes récoltées et un CA de 434 millions d'euros.



Les surfaces en blé progressent sur longue période



Sur période longue (depuis 1971), le blé gagne 2140 ha par an, pour atteindre 272.000 ha en 2005. De même, quoique irrégulière car reflétant aussi les conditions climatiques, le rendement progresse en moyenne de 1,3 quintal/an, signe des progrès effectués en matière génétique. Il atteignait 84 quintaux/ha en moyenne en 2005. La combinaison des accroissements en surface et en rendement font exploser la récolte, qui progresse de 2,7% par an depuis 1971, pour atteindre 2,3 millions de tonnes en 2005

Compte tenu de la récente hausse des prix des céréales, on peut s'attendre à une hausse significative des surfaces mises en culture.

De ce fait, des arbitrages vont être conduits sur les cultures conduites les prochaines années, et la structure des assolements pourrait être considérablement modifiée. Il n'en reste pas moins les considérations techniques qui font qu'oléagineux, protéagineux et autres cultures, en particulier betterave, légumes et pommes de terre, ont aussi leur place dans l'assolement ! Mais ces cultures pourraient voir leur surface diminuer, ce qui pose la question du renouvellement des contrats de culture.

Cette hausse du cours des céréales est elle durable ?

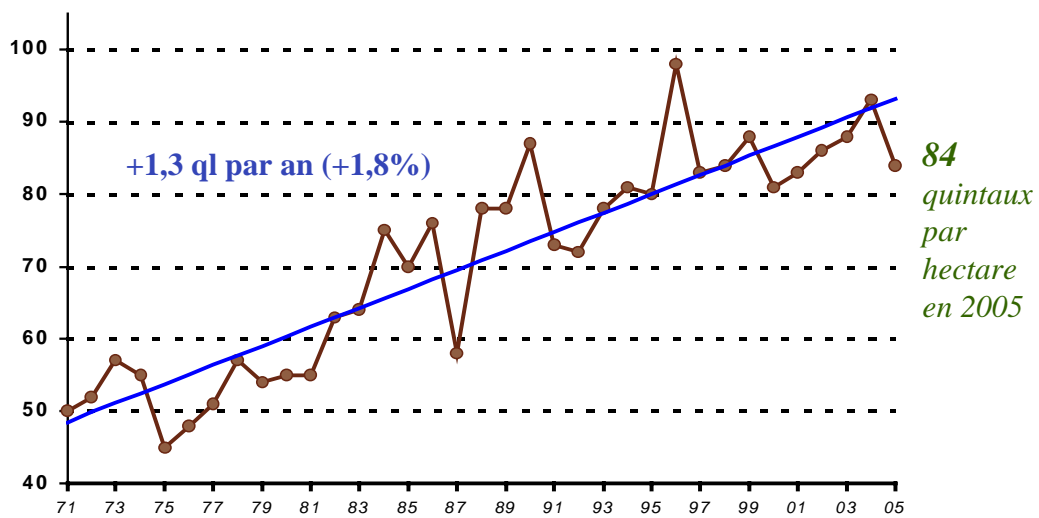
Il y a 4 causes essentielles à la flambée des cours (par ordre d'importance décroissante apparente à l'heure actuelle) :

- une cause météo, avec sécheresses, inondations, etc, qui ont réduit la production (cause conjoncturelle). Remise en culture de terres dans l'hémisphère sud, suppression momentanée de la jachère en Europe : des stocks minimaux devraient se reconstituer. L'importance des récoltes cet automne dans l'hémisphère sud déterminera la suite.

- une cause liée à la demande croissante des marchés émergents (Chine, Inde, etc.) (cause structurelle qui ira croissante au fil du temps)
- une cause liée au démantèlement des outils de régulation du marché européen suite à la réforme de la PAC de 2003, et du découplage de la production. Par exemple, la pénurie de blé dur en Italie en est la conséquence directe, et l'augmentation actuelle du prix des pâtes alimentaires n'a rien à voir avec l'envolée du prix du blé ...tendre ! (cause structurelle liée à la libéralisation de la production agricole).
- et enfin seulement la demande de biocarburants, qui, effectivement, en période de fourniture insuffisante, contribue aussi à peser sur les cours.



Rendement de blé tendre : une progression constante mais irrégulière

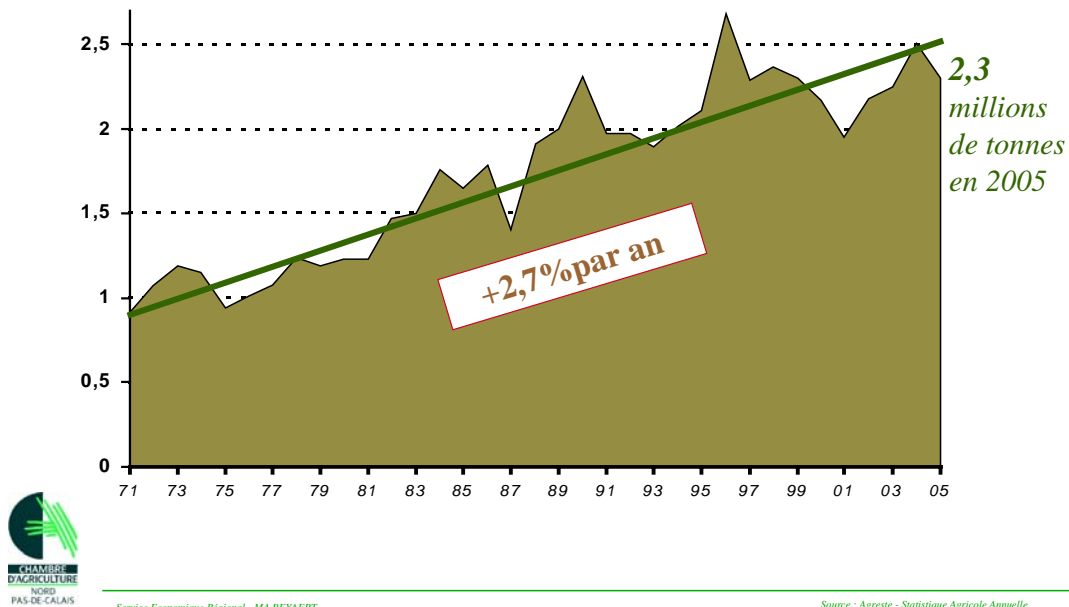


Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle



L'augmentation des surfaces et surtout des rendements font exploser la récolte de blé



A noter la nécessaire capacité d'adaptation des producteurs, qui ont vu le prix moyen payé (taxes déduites) à la tonne de blé passer de 114,85 €/t (campagne 97/98) à 87,8 €/t (campagne 05/06), période pendant laquelle l'indice de prix des intrants est passé de 105 (1997) à 116 (2005). Soit, pour un rendement de 80 qx une perte de chiffre d'affaires de 216,4 €/ha à laquelle s'ajoute l'augmentation des intrants. En d'autres termes, le droit à paiement unique introduit par la réforme de la PAC de 2003 ne compense pas la baisse de valeur de la récolte et l'augmentation des coûts des intrants ... (Pour mémoire, en 1991, avant la réforme de la PAC, le prix payé au producteur était aux alentours de 200€/t, ainsi que le montre le tableau ci-dessous).

Le prix du blé est maintenant proche des cours mondiaux

Blé		"1960"	"1970"	"1980"	"1990"	"2000"	2004	2005	2006
Surface	Milliers ha	4 223,0	3 736,7	4 363,0	4 701,0	4 715,3	4 831,0	4 831,0	4 810,0
Rendement	t/ha	2,5	3,7	5,0	6,6	7,1	7,8	7,8	6,9
Production	Millions t	10,6	13,8	21,6	31,2	33,8	37,6	37,6	33,4
	Millions d'€2006	6 110,5	6 179,8	7 466,0	6 345,7	3 845,6	3 681,3	3 681,3	3 907,5
Utilisation	Millions t	9,4	9,0	10,2	12,4	14,8	14,1	14,1	15,0
Collecte	Millions t	7,3	11,0	18,6	27,7	30,9	33,4	33,4	29,8
Prix	Monnaie courante €/q	--	--	--	18,7	11,3	12,3	12,3	11,3
	Monnaie constante 1980=100	164,9	128,3	101,4	61,3	34,0	29,1	29,1	33,8
Exportations	Millions d'€2006	--	1 676,8	3 241,6	2 992,9	2 126,9	2 085,2	2 085,2	2 146,0
Solde	Millions d'€2006	--	1 601,1	3 103,0	2 931,0	2 082,8	2 042,6	2 042,6	2 116,0

INSEE - SCEES - UBIFRANCE - ONIC



APCA - Études économiques - France - Productions agricoles - mars 2007

5

A contrario, l'orge perd, sur la même période, 2780 ha/an et est passé de plus de 150 000 ha en 1971 à 62 000 ha en 2005. La chute des surfaces semble stabilisée depuis 1995. Cette diminution des surfaces est compensée par un accroissement moyen des rendements de 1,1 quintal par an en moyenne depuis 1971, pour atteindre 78 quintaux/ha en 2005. la récolte est ainsi stabilisée autour de 481 000 tonnes depuis 1995.

Le recensement de 2000 a montré qu'il y avait 13 800 producteurs de céréales (3 agriculteurs sur 4), pour 358 000 ha (4 ha sur 10). La surface moyenne de ces exploitations était de 57 ha, dont 25 en céréales. Leur dimension économique moyenne était de 102 ha équivalent blé. Elles fournissaient 23 000 équivalents temps plein, soit 1,8 UTA par exploitation.

Les oléo protéagineux, colza, féveroles et pois couvrent 35 300 ha, soit 4% de la SAU. 150 000 tonnes sont récoltées auprès de 4 100 producteurs, soit 27% des exploitations. La récolte produit un CA de 38 millions d'euros, soit 3% du CA végétal. Les surfaces de colza ont triplé depuis 1997 pour atteindre 14 500 ha en 2005. La féverole a connu un fort développement depuis 2002, passant de 1 500 à 8 400 ha en 2005. De leur côté, les pois protéagineux perdent plus de 1 000 ha/an, passant de 45 000 ha en 1993 à 12 400 ha en 2005.

De son côté, la jachère représente 50 000 ha en 2005, quasi stable depuis 1999, dont 12 000 ha environ remis en culture au titre d'une contractualisation énergétique.

La transformation mobilise 3 650 salariés dans les 10 établissements des secteurs du grain et des amylacés, soit le tiers des effectifs français.

Le Nord Pas de Calais est la première région française pour le travail de l'amidon (70% du potentiel industriel national), et compte 14 moulins en activité pour un total d'écrasement de 149 000 tonnes.

La région produit aussi 285 000 tonnes de malt d'orge de brasserie et constitue la 4^{ème} région française de la biscuiterie et de la boulangerie industrielle.

En termes de perspectives,

- perspectives UE 2006-2013

Les prévisions à moyen terme établies par la Commission et publiées en janvier 2007 tablent sur une légère amélioration du marché européen des céréales tirés par la consommation domestique et les exportations. L'utilisation domestique des céréales est elle même tirée par le développement du bioéthanol et de l'industrie de la biomasse. Il est par contre prévu une légère diminution dans l'alimentation animale liée à l'utilisation de sous-produits de la transformation en éthanol.

La Commission prévoit un développement des exportations vers les pays tiers résultant du renforcement du dollar sur la période 2007 – 2013. Les projections sont faites avec un euro valant 1,25 dollar en 2006 et évoluant vers une parité de 1,15 dollar pour un euro en 2013.

Mais ces bonnes perspectives pourraient être contrebalancées par la mise en marché des surplus structurels Bulgares, Hongrois, Roumains et Slovaques, constitués en particuliers de maïs, avec une amélioration graduelle sur la fin de la période.

- risque OMC

Les importations représentent actuellement 6% de la consommation. Les contingents d'importation sont globalement remplis et la protection du marché est efficace.

Une analyse de la vulnérabilité de la production conduite aux conclusions suivantes :

- pas d'enjeu pour le blé dur et les blés de haute qualité, car le droit de douane appliqué est nul.
- L'enjeu porte sur le maïs et les blés de moyenne qualité : au delà de 50% de baisse des droits de douane, les importations pourraient être importantes en période de taux de change et de fret défavorables.

- cours tirés par les carburants verts

Le développement des carburants verts a constitué pour la profession non seulement un moyen de développer le marché domestique, mais aussi de valoriser des productions issues de terres devenues inutilisables pour la production alimentaire. Ces hectares resteront dédiés au non alimentaire. On peut se poser la question de la concurrence des hectares à l'égard des productions alimentaires / non alimentaires. On pourrait estimer que

l'alimentaire prévaudra. Mais il faudra tenir compte des prix de marché : actuellement c'est de prix du colza diester qui tire le colza alimentaire ...

Les développements futurs dépendront aussi des prix mondiaux. Nous estimons que, compte tenu de l'évolution de la demande, ceux-ci seront tirés vers le haut. L'impact final sur les importations reste donc difficile à prévoir, d'autant que les marchés pourraient se segmenter, en premier lieu sur la qualité alimentaire ou non du grain. Faudra-t-il importer ? Dans l'affirmative du grain non alimentaire pour faire tourner les unités de production, ou du produit fini en provenance du Brésil ou d'ailleurs. Compte tenu de ces éléments, et de la parité euro/dollar en cours, la question pourra se résumer ainsi : dans l'hypothèse où le Brésil exporte son éthanol, quel sera le prix d'arrivée de l'hectolitre dans le port de Dunkerque ?

Dernier élément, en cas de demande forte du marché : le niveau de jachère peut fluctuer. Prévu pour rester à 10% de la SCOP (surface céréales oléo protéagineux) d'ici 2013, il peut varier. Ainsi, après la canicule de 2003, il a été fixé à 5% sur la campagne 2004/2005 de façon à reconstituer les stocks de sécurité européens.

La consommation française de biodiesel avoisinait 400 000 t en 2005 et va passer à environ 2,3 millions de tonnes en 2008. L'objectif de 7% d'incorporation de biocarburant en 2010 se traduirait par une production de 3,2 millions de tonnes en 2010. Pour ce qui concerne la région, une unité de production de 250 000 tonnes entrera en production en 2008 à Capelle-la-Grande.

Pour ce qui concerne l'éthanol, les unités proches de la région sont celles de Téréos avec Origny (Aisne, 70 000 t d'agrément, 240 000 t de capacité à partir de la betterave) et Lillebonne (Seine maritime, 152 500 t d'agrément, 240 000 t de capacité à partir du blé).

- **Discussion**

La parité euro / dollar est très importante pour la compétitivité à l'export de nos céréales. Or il y a un risque important que l'euro continue au moins à se maintenir, sinon à se renforcer, par rapport au dollar. Il y a donc un impact négatif durable à attendre sur l'exportation de grains bruts pour des raisons de compétitivité internationale, d'autant que les restitutions aux exportations sont appelées à disparaître.

Ce point est compensé par le fait que les stocks internationaux sont prévus à leur plus bas depuis la campagne 1980/1981, du fait d'une part d'une augmentation de la consommation et de récoltes plus fréquemment soumises aux aléas climatiques (Ex Australie). La demande, elle, continue de croître, et les récents développements des biocarburants, en particulier aux Etats Unis, pèsent dans ce sens. Au final, les prix de marché mondiaux devraient donc croître. Cette croissance sera cependant limitée par le fait que, dès qu'un prix intéressant sera atteint, des terres seront remises en culture, par exemple en Argentine. Par ailleurs la zone de la Mer Noire à la Mer Caspienne, ainsi que la Russie pourraient rapidement voir leur potentiel croître, essentiellement pour des raisons liées à l'amélioration de la logistique. Mais cela prendra tout de même quelques années ...

Un autre point important pour le transport de pondéreux est le coût, pour l'instant en hausse, et la disponibilité du fret, en particulier maritime. Lors de la canicule de 2003,

il y avait des disponibilités en céréales en Amérique du Sud, mais les bateaux pour les transporter étaient en train de livrer des minerais en Chine ... Lequel pays, par sa demande avait à l'époque quasiment triplé les coûts du fret maritime. En fonction du contexte prix de l'énergie/demande de fret, ce point pourrait redevenir bloquant dans un système exclusivement basé sur une régulation libérale.

L'envolée des cours des matières premières agricoles en 2007 suit l'évolution générale des cours des matières premières du fait d'une consommation plus importante, notamment en Asie.

Les stocks mondiaux de céréales ont fondu après 6 années sur 7 de consommations supérieures à la production.

L'agriculture devra répondre à un défi alimentaire majeur.

En effet, la FAO (Food Agriculture Organisation) estime que la population mondiale passera de 6,5 milliards d'êtres humains à 8,3 milliards en 2030 et à 9 milliards en 2050.

Les besoins en céréales selon la FAO vont augmenter de plus de 50% dans les 25 prochaines années (soit 1 milliard de tonnes).

Les surfaces agricoles de la planète représentent 0,5 ha/habitant en 1950, 0,3 ha en 1990 et ne représenteront plus que 0,2 voire 0,1 ha/habitant en 2050.

Ce scénario démontre l'importance stratégique de la productivité dans les années futures.

b Les légumes

En Nord Pas de Calais, la production de légumes est présente au point de distinguer et de traiter séparément les différentes filières légume frais, légume d'industrie, pomme de terre et endive.

3^{ème} région légumière par ses surfaces, l'activité est conduite par 3 880 producteurs, sur 7 700 ha d'endive, 17 900 ha de légumes de conserverie, 5 800 ha de légumes frais. Avec 249 millions d'euros de C.A. 2005, le légume représente, hors pomme de terre, 11% du C.A. productions végétales de la région.

b1) le légume frais

Plus d'une soixantaine de légumes différents sont produits dans la région : chou fleur, oignon, poireau, salade, courgette, céleri-rave, ail, concombre, radis, persil, etc.

La mise en marché est faite par le biais de coopératives (Sipenord, Marché de Phalempin, Marché de Boursies), ou de négociants (Charlet, Pomona, Rosello, Lefebvre, etc.)

Le Marché d'intérêt national (M.I.N.) de Lomme, second M.I.N. de France après Rungis, constitue un atout en terme de distribution. Mais sa situation entre l'Île de France et les grands producteurs belges et néerlandais est aussi un inconvénient. Pour ne pas remonter à vide, il arrive que les camions déchargent à Lomme les invendus de Rungis, pesant ainsi sur les cours régionaux.

La salade est produite pour le marché du frais, mais aussi pour la transformation 4^{ème} gamme (produits prêts à consommer sous vide).

Avec 1 340 ha en 2005, les surfaces de chou-fleur se réduisent progressivement. Pour l'essentiel, deux raisons expliquent ce retrait. La météo génère parfois des crises, lorsque la production nordiste se fait en même temps que la production bretonne, engendrant une chute des cours. Si, de plus, il fait chaud pour la saison, le chou fleur se vend moins bien. Les cours connaissent ainsi des **à-coups** importants, et il faut parfois avoir recours au retrait de la production, même s'il est possible d'en surgeler une partie. L'autre raison tient à la concurrence du coût de la main d'œuvre des nouveaux Etats membres : il devient difficile de produire du légume à coût compétitif. Même si le différentiel se réduit, le faible coût du transport incite à la délocalisation de productions à fort besoin de main d'œuvre.

A noter la présence à Lorgies du Pôle légumes régional, structure qui conduit des essais, et fédère les producteurs de la région.

b2) le légume d'industrie

Avec la présence du groupe Bonduelle et de la coopérative Cecab-Daucy, la région comprend 8 unités de transformation et emploie 1 540 salariés. La production principale est le petit pois (62% des surfaces, 1/3 de la production nationale), suivi du haricot vert (22% des surfaces). Au total la région produit 135 000 t de légumes transformés.

Pour l'essentiel, la production est contractualisée, avec les transformateurs locaux, mais aussi avec des transformateurs belges.

A noter que les transformateurs profitent parfois du renouvellement des contrats pour imposer la mise en place de l'irrigation, dans le but de mieux contrôler le calendrier de production et les calibres des produits.

b3) l'endive

Avec 240 000 tonnes de racines d'endives cultivées sur 7 700 ha, ce sont 138 000 t de chicons qui sont produites chaque année, faisant de la région le premier pôle endivier mondial. La mise en marché se fait par les marchés de Boursies, Phalempin, une structure spécialisée, France endives, et des négociants. Mais, dans cette production, les crises sont nombreuses, parfois liées à la météo trop chaude, mais surtout due à la faible capacité d'organisation des producteurs. Les risques de délocalisation de la production existent pourtant. De plus en plus de racines sont produites dans les Landes, et le forçage pourrait se faire près des lieux de consommation (région parisienne).

Un centre technique spécialisé dans l'endive fonctionne à Beaurains, près d'Arras.

- b4) Les problèmes rencontrés par la profession sont nombreux, surtout en frais. La météo impacte les calendriers de production et peut générer des surproductions momentanées. Elle influe aussi fortement sur la consommation de produits tels l'endive et le chou fleur, générant de fortes variations des cours. Les relations avec l'aval sont parfois houleuses, qu'il s'agisse du renouvellement des contrats (légume d'industrie), mais surtout des abus répétés de position dominante de la part de la grande distribution. Face à cette situation, on peut regretter un manque d'organisation des producteurs. Il existe un effet frontière dans la production de légumes, tenant à l'homologation des produits de traitement. Selon le côté de la frontière, un produit phytosanitaire sera ou non homologué pour un usage, générant ainsi une distorsion de concurrence, surtout lorsque l'on se trouve dans le cas où il n'y a pas d'autre produit homologué pour cet usage ...

Pour ce qui concerne les échanges internationaux, la Commission demande l'application de la clause de sauvegarde sur les fruits et légumes lors des négociations OMC¹¹. Il restera des importations dans le cadre de contingents tarifaires négociés avec les pays producteurs.

En termes de perspectives ...

Le légume est déjà régi par le marché. La réforme en cours de l'OCM touchera plus le légume d'industrie et les légumes spécialisés, sur lesquels on pourra utiliser des DPU¹² obtenus par des références historiques liées à d'autres productions, amenant ainsi des distorsions de concurrence. Ce risque devrait moins peser pour le légume frais, tant le métier est différent.

La mesure principale serait la suppression de l'article 51 du règlement PAC, qui empêchait les cultures de légumes d'activer le Droit à Paiement Unique (DPU). Cette décision pourrait bouleverser totalement le paysage de la production dans la mesure où les producteurs historiques pourront être concurrencés par des néo-producteurs détenteurs de DPU. En cas de suppression de l'article 51, les producteurs français demandent, outre une harmonisation européenne, un accès aux DPU au même titre

¹¹ OMC : Organisation Mondiale du Commerce

¹² DPU : Droits à Paiement Unique

que des céréaliers qui cultiveraient des légumes. Pour doter les 50 000 ha de légumes d'industrie de DPU, le montant des besoins de la filière s'élèverait à 13 millions d'euros¹³.

Le Conseil européen des ministres des 11 et 12 juin 2007 s'est mis d'accord sur les principaux points suivants :

- transferts des fonds de l'aide à la transformation vers le système de paiement unique
- paiement découplé à 100%, avec des périodes transitoires
- renforcement du rôle des Organisations de Producteurs (OP)
- développement par les Etats membres de programmes opérationnels incluant au moins 2 actions environnementales, incluant celles destinées à limiter l'émission de gaz à effet de serre ou la réduction des déchets d'emballage, mobilisant au moins 10% des dépenses des programmes
- les producteurs recevant les paiements directs dépendront de ce fait de la conditionnalité
- il y aura un taux de cofinancement de la Communauté de 60% pour la production biologique dans chaque programme opérationnel
- la gestion des crises sera organisée via les Organisations de Producteurs et ne dépassera pas 33% des dépenses du programme opérationnel .
- dans le but de gérer les crises sur une base pluriannuelle, les organisations de producteurs pourront souscrire des emprunts, dont le remboursement du capital et des intérêts pourront atteindre 33% des dépenses annuelles des programmes opérationnels.
- les programmes opérationnels pourront inclure la promotion de la consommation des fruits et légumes, avec une focalisation sur la promotion ciblée sur les enfants dans les établissements scolaires.

La solution pourrait résider, au moins en partie, dans l'organisation professionnelle, et le développement de l'emploi salarié sur les exploitations. La solution du groupement d'employeur pourrait permettre de partager un salarié et de monter graduellement en charge sur ce plan, en fonction des possibilités de l'entreprise.

Autre point, la recherche développement est un domaine qui suscite l'espoir. Elle est conduite dans la région en particulier par le Pôle légumes régional, basé à Lorgies.

¹³ Source : Agriculture Horizon 08 juin 2007 p 3, Syndicat Agricole du 08 juin p 11

c La pomme de terre

Spécialité régionale, la pomme de terre génère, avec 312 millions d'euros, 22% du C.A. végétal (2005), et 14% du C.A. total, sur 5% de la SAU¹⁴ (45 500 ha). Elle est cultivée dans 3 800 exploitations. Depuis 10 ans, les surfaces se situent à environ 40.000 ha, avec des rendements en faible progression (+0,25 t/an). Le volume de pommes de terre de consommation augmente **quant à lui** de 2% par an et se situe à 1,8 million de tonnes. Au recensement de 2000, 59% des 36 000 ha étaient destinés au marché du frais et 41% à l'industrie.

Le Comité Nord plants de pomme de terre est implanté dans la région (siège et centre de recherche à Beaurains) et produit, avec 440 producteurs et plus de 9000 ha, 140 000 tonnes de plants de 120 variétés. Sur la région, ce sont 3350 ha en contrat de multiplication et 91 700 tonnes de plants récoltées. La filière régionale du plant comporte 9 établissements spécialisés dans l'obtention et la multiplication.

La région est bien équipée en bâtiments de stockage, ce qui lui permet d'être présente sur le marché en seconde partie de saison, avec des prix rémunérateurs. Aujourd'hui, ce sont 460 000 t (25% de la production) qui sont stockées dans de bonnes conditions pour la conservation.

La profession, bien organisée, s'inquiète elle aussi de l'évolution de l'OCM¹⁵ Fruits et légumes. Le risque vient de la part de détenteurs de DPU¹⁶ qui feraient cultiver sur leur terres des pommes de terre par un entrepreneur, ou directement en contrat avec un négociant. Pas d'investissement à faire, pas de besoin de maîtriser techniquement la culture. Finalement, si les ha supplémentaires ainsi mis en culture sont nombreux, le marché pourrait être déstabilisé de façon importante, au détriment des producteurs historiques.

Il semble qu'il faille poursuivre le travail entamé depuis 10 ans sur les aspects commercialisation. En particulier, le fait d'adosser un groupe de producteurs à un négociant spécialisé sur un marché semble être une idée qu'il faut continuer de promouvoir.

La transformation, avec 1000 salariés, est dominée par les deux usines du groupe Mc Cain, qui produisent 930 tonnes de frites surgelées par jour.

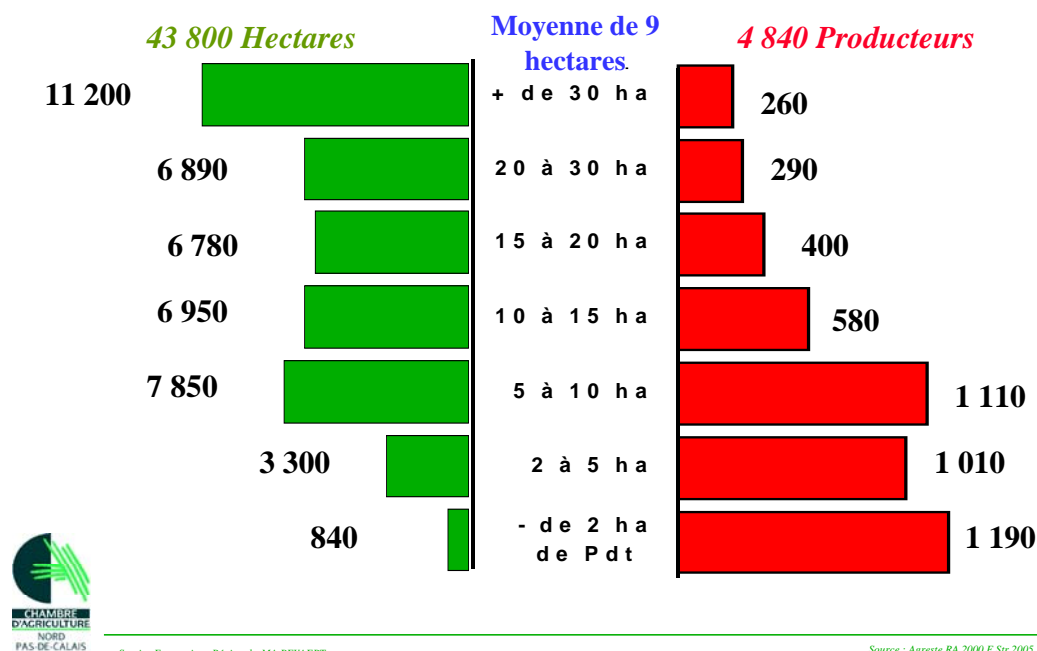
¹⁴ SAU : Surface Agricole Utile

¹⁵ OCM : Organisation Commune de Marché

¹⁶ DPU : Droit à Paiement Unique



La répartition des producteurs de pommes de terre (tous types) en 2000



d La betterave à sucre

i) Une réforme importante en cours

Suite à la perte du panel sucre à l'OMC en 2005, l'Union européenne a été contrainte de réformer plus rapidement que prévu l'OCM¹⁷ sucre, en particulier dans le but de cesser les restitutions aux exportations.

La réforme¹⁸ est drastique, et conduit à une restructuration en profondeur de la production. Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006, elle conduit à une baisse des prix intérieurs qui, partant de 43,63 euros (2005/2006) passent, pour la betterave (prix minimal sous quota) de 32,86 euros par tonne pour la campagne de commercialisation 2006/2007 à 26,29 euros par tonne à compter de la campagne de commercialisation 2009/2010. En 2005, le prix de revient est de l'ordre de 22,5 euros/t.

En contrepartie, une aide découplée est mise en place, à hauteur de 64,2% de la baisse de prix des quotas A et B.

Un fonds de restructuration incite les Etats membres à renoncer à tout ou partie de leur quota, dans le but d'inciter les zones les moins productives à abandonner la production. Les achats à l'intervention sont progressivement supprimés sur 4 ans. Un accès préférentiel au marché communautaire est réservé aux pays en développement.

¹⁷ OCM : Organisation Commune de Marché

¹⁸ Règlement (CE) n° 318/2006 du Conseil du 20 février 2006 portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre

Les quotas A et B (17,4 millions de t au niveau européen) sont fusionnés et 1,1 million de tonnes supplémentaires sont réparties entre les Etats membres qui produisent du quota C (la France en reçoit 352 000 t). Le sucre destiné au bioéthanol, à l'industrie chimique et à l'industrie pharmaceutique est exclu du régime des quotas de production.

L'objectif de diminution de la production est fixé à 6 millions de tonnes pour garantir l'équilibre du marché en 4 ans. Mais comme l'abandon de quota (2,2 millions t) a été moins important qu'espéré sur les deux premières années de la réforme, la Commission améliore l'indemnisation de l'abandon et promet un ajustement ultérieur des quotas nationaux en fonction de ce qui a été abandonné au titre de la restructuration. Elle décide d'un retrait préventif¹⁹ de 2 millions de tonnes, qui ne sera pas appliqué aux pays qui ont abandonné plus de 50% de leur quota et partiellement à ceux qui ont abandonné moins de 50%. De ce fait, le taux moyen de retrait (12%) est de 13,5% pour les pays n'ayant procédé à aucune restructuration. Le 31 octobre 2007 sera fixé le taux de retrait définitif, au vu de l'évolution du marché.

Autant dire que pour rester rentable la betterave exigera de très bons rendements. Dans le but de poursuivre la restructuration de la production un fonds de restructuration a été mis en place afin d'arrêter une partie des sucreries. Il s'ensuit une vaste restructuration en cours du secteur.

ii) la production betteravière dans la région (données 2005)

La production régionale de betterave à sucre couvre 59 000 ha (7% de la SAU²⁰) et concerne 7 500 planteurs (50% des agriculteurs). 4,8 millions de tonnes de betteraves ont été récoltées, pour un C.A de 171 millions d'euros (12% du C.A. végétal), soit un prix moyen de 35,625 euro par tonne (quotas A, B et C confondus).

Si la surface cultivée décroît régulièrement depuis 1981, passant sur la période de presque 90 000 ha à 59 000, la croissance des rendements, passés de 40 à 80 tonnes/ha depuis 1971, l'a largement compensé. Finalement, et sauf accident climatique, la récolte dépasse en moyenne 4,5 millions de tonnes.

Issu du rapprochement de Union SDA et Béghin-Say début 2004, le groupe Tereos a fusionné début 2006 avec le groupe Sucreries – Distilleries des Hauts de France

¹⁹ Source : Agra Presse du 05/03/07 p 25 et 26

Le taux plein du retrait préventif, 13,5%, s'applique aux EM qui n'ont procédé à aucune restructuration de la production : Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, France (métropolitaine et départements d'outre mer), Lituanie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Açores (Portugal), Roumanie, Royaume Uni. Les pays ou au moins 50% du quota ont été abandonnés à partir du 01/07/06 ne sont pas soumis au retrait : Grèce (50% abandonnés), Italie (52%), Portugal continental (78%).

Les EM ayant renoncé à moins de 50% de leur quota national sont soumis à un retrait réduit proportionnel aux quotas libérés : République tchèque : retrait de 7,29% du quota (23% ont été abandonnés), Espagne 10,53% (11% abandonnés), Hongrie 6,21% (27% abandonnés), Slovaquie 4,32% (34% abandonnés), Finlande 3,24% (38% abandonnés), Suède 10,26% (12% abandonnés). Les quotas de l'Irlande, de la Lettonie et de la Slovaquie sont déjà nuls.

Enfin, les besoins traditionnels en sucre du secteur du raffinage sont également réduits de 13,5% pour 2007/2008. Ils sont fixés à un maximum de 2.110 millions de t répartis : Bulgarie 171 917 t, France 256 582 t, Italie 43 250 t, Portugal 308 488 t, Roumanie 285 135 t, Slovaquie 16 941 t, Finlande 51 835 t, Royaume Uni 976 223 t.

²⁰ SAU : Surface Agricole Utile

(SDHF). La nouvelle entité est désormais le seul acteur régional du sucre, et le numéro 2 en Europe. Rationalisation des coûts, augmentation des quotas de production (avec l'acquisition de SDHF, le nouveau groupe augmente son quota français de 30%) et développement des activités de bio-éthanol ont motivé la fusion de ces deux groupes. Outre son siège, rapatrié de la région parisienne à Lille, l'entreprise dispose de 6 sites de production : Attin, Lillers, Marconelle, Boiry Sainte Rictrude, Escaudoeuvre, et Thumeries,

C'est sur le site de Lillers, près de Béthune, que se sont rendus les membres du groupe de travail le 11 décembre 2006 afin de rencontrer Monsieur CLAY, Président des Sucreries-Distillerie de Hauts de France et Monsieur MASOT, son Directeur.

Les résultats 2006 de la campagne betteravière de la région ont été moins bons qu'en 2005, qui avait été une année exceptionnelle, avec 13 tonnes de sucre par hectare, mais meilleurs que la moyenne des cinq dernières années. Avec 76 tonnes de betteraves en moyenne par hectare, les rendements sont bons. Ainsi le site de Lillers produira 111 000 tonnes de sucre et 800 000 hectolitres d'alcool grâce à l'extension de la distillerie.

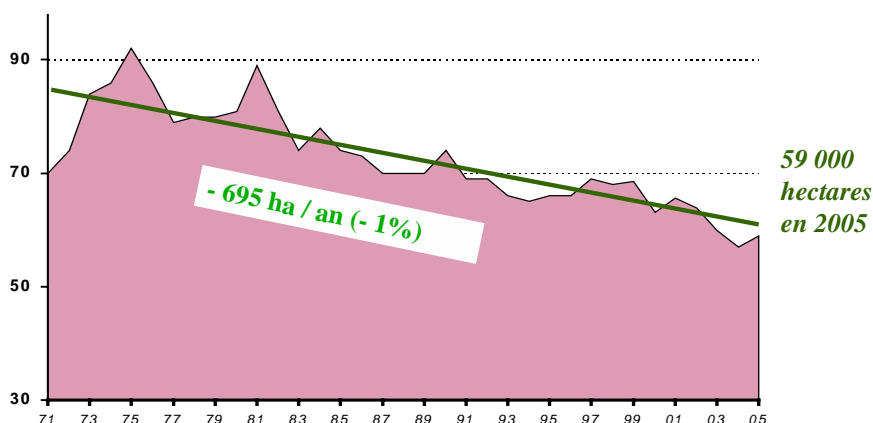
A noter la présence de deux terminaux sucriers, à Dunkerque et Calais.

Cette récolte permet la production de 682 000 tonnes de sucre, et amène la présence en région d'une industrie de la confiserie : Lamy Lutti, Cadbury Schweppes, Verquin, Vandamme La Pie qui Chante.

Au total ces activités représentent 1 053 salariés dans le secteur du sucre et 1 730 dans la confiserie (3^{ème} région française)



Une décroissance régulière de la surface en betteraves depuis 1981



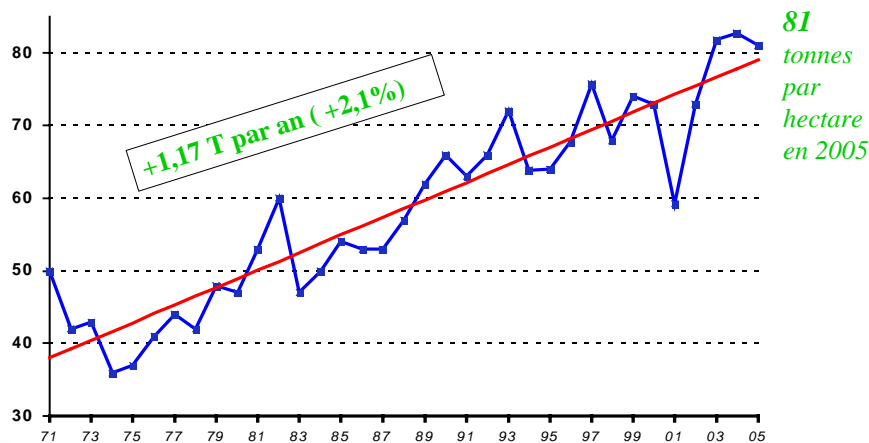
Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Développement de la production d'éthanol et concentration des hectares de betterave sur les régions les plus productives permettent de penser que la surface régionale de betterave devrait au moins se maintenir.



Rendement betteraves : une croissance tendancielle forte

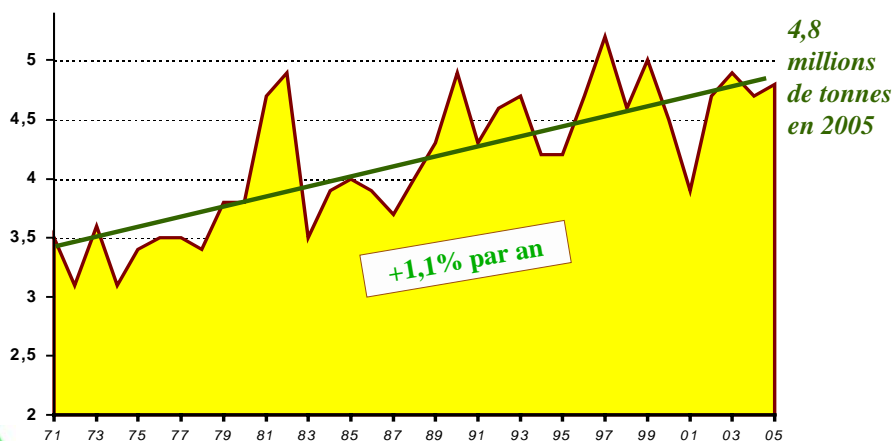


Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle



Les tonnages de betteraves progressent grâce aux rendements



Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Le risque étant très important, la Commission demande l'application de la clause de sauvegarde pour le secteur du sucre dans le cadre des négociations OMC²¹.

²¹ OMC : Organisation Mondiale du Commerce

En termes de perspectives ...

La restructuration en cours en Europe va conduire à la disparition d'unités de transformation de la betterave en sucre. Or compte tenu des coûts de transports, l'outil est indispensable, sous peine de voir la production disparaître. L'objectif de la Commission est de concentrer la production dans les zones les plus productives, notamment dans le Nord Pas de Calais, lequel pourrait ainsi regagner des hectares de betterave.

Le prix minimum garanti sera, dans les conditions actuelles de marché, juste au dessus du prix de revient de la culture, rendant indispensable les aides directes. Mais compte tenu de la demande croissante de bioéthanol, il est possible que le prix de la betterave aille en croissant, la limite étant le prix d'importation futur de l'éthanol. Il est clair que la production débute une phase d'adaptation qui ira jusqu'en 2009, date de la fin de la mise en œuvre de la réforme. On peut espérer qu'en 2010 les stocks auront diminué et que le volume de la production sera adapté à la demande. Il est prévu que les principaux pays producteurs seront alors la France, l'Allemagne, le Royaume Uni et la Pologne. Pour la Commission, les deux principaux risques par rapport à cette prévision sont, d'une part, que la réforme n'aille pas aussi vite qu'on le souhaiterait et, d'autre part, qu'il reste des stocks plus importants que prévu au delà de 2009.

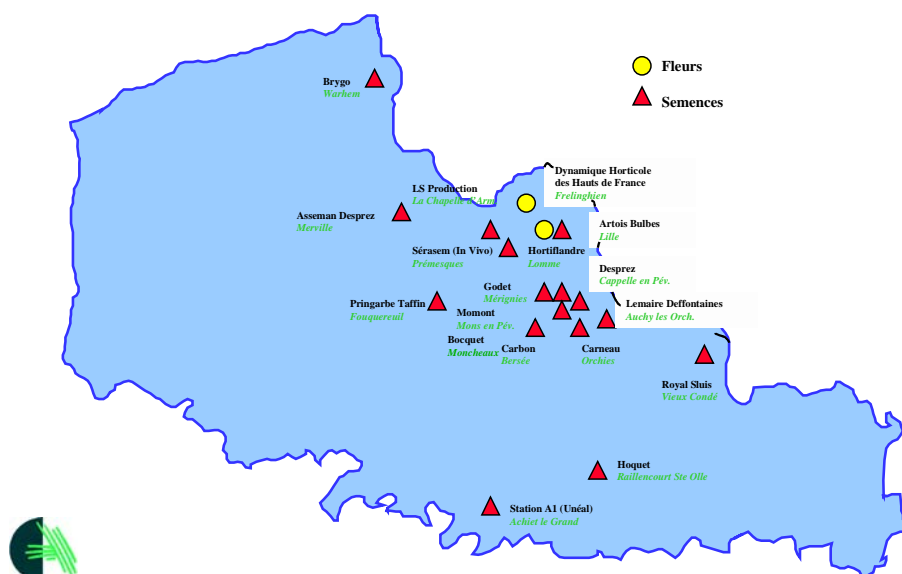
En tout cas, pour la région, il sera impératif de disposer d'un tissu de raffineries performantes.

e Les semences

La production de semences est le fait d'une vingtaine de structures, pour l'essentiel localisées dans la Plaine de la Lys, la Région de Lille et la Pévèle.

Horticulture, pépinières, semences

Les principaux intervenants de la filière

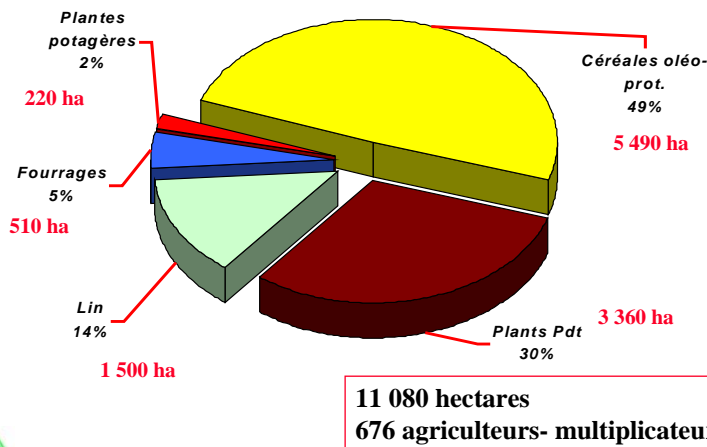


Service Economique Régional - MA.BEYAERT

Source : CRA - Fichier des Etablissements Amont-Aval 2006



Les superficies de semences en multiplication



Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : GNIS 2005-2006

Il est à noter que le fait d'être multiplicateur de semences est quasiment considéré comme une reconnaissance professionnelle de la technicité du producteur détenteur du contrat. Par ailleurs les obtenteurs détiennent un savoir faire trop peu souvent mis en valeur.

La région Nord Pas de Calais se distingue d'une part par sa capacité en termes de création variétale, et d'autre part par sa capacité en tri des semences une fois celles ci multipliées. Les variétés créées en région sont multipliées dans et hors notre région. Puis les productions multipliées reviennent pour être triées et certifiées. A titre d'exemple, il n'y a que 15 hectares en multiplication de colza, mais ce sont 26 000 quintaux qui sont triés et certifiés en région, soit 12% de la production nationale. Idem pour la betterave, avec seulement 2 ha de multiplication, mais 14% de la production certifiée de semences, qui ont été multipliées pour l'essentiel dans le Centre et le Sud Ouest.

La création variétale régionale concerne les céréales, les graminées (fourrages et gazons), les légumineuses petites graines (luzerne, trèfle violet), les légumineuses grosses graines (pois protéagineux, féverole), les plantes piège à nitrates (CIPAN) et celles recouvrant le sol, les pommes de terre, en liaison avec la station de Bretteville (76), le colza, la betterave, la chicorée à café, et certains légumes (endive, ail).

La production de semences recouvre les mêmes espèces et le lin.

Le 12 mars 2007, les membres du groupe de travail ont été reçus à la Chapelle d'Armentières dans le laboratoire et les serres de l'entreprise SERASEM (semences), filiale de INVIVO, par Monsieur L.HAMMELIN, son Directeur.

Les activités d'INVIVO, Union nationale des coopératives agricoles, s'orientent vers les semences, les agro-fournitures, le stockage et la manutention, le commerce international, la nutrition et la santé animale ainsi que la distribution (franchise Gamme Vert).

M.HAMMELIN définit la sélection qu'il pratique comme étant « l'ensemble des moyens permettant de choisir les personnes et les choses qui conviennent le mieux pour répondre à un besoin ».

La sélection végétale doit ainsi répondre à différents besoins :

- besoin des agriculteurs (rendements, adaptation aux variations climatiques, résistances aux maladies)
- besoin du marché (qualité, état sanitaire, coût)
- besoin des citoyens (respect de l'environnement)

Auxquels s'ajoutent des besoins de plus en plus spécifiques, notamment en boulangerie, pour l'alimentation animale ou l'agronomie.

Il faut compter environ 15 ans entre les premières expériences et l'arrivée d'une nouvelle semence sur le marché. Grâce à cette recherche, l'augmentation de la production liée à la sélection végétale est de 1 à 2% par an en moyenne depuis 30 ans.

Considérant la maîtrise scientifique et technique génétique, sur les plans végétal, animal (Gènes Diffusion) et humain (Institut Pasteur de Lille, entre autres), pourquoi ne pas envisager la mise en œuvre d'un Pôle régional axé sur la génétique ?

f L'horticulture

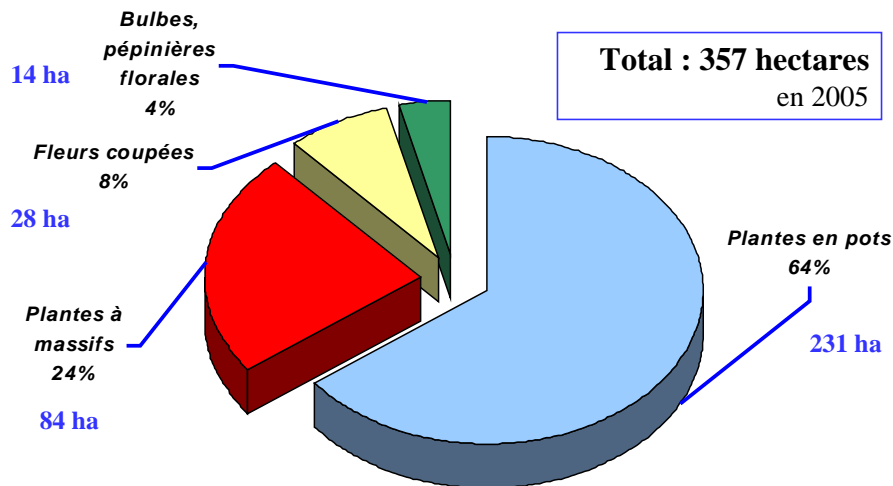
Peu connu, et non régulé par la PAC, le secteur de l'horticulture concerne tout de même 320 horticulteurs, qui produisent sur 360 hectares de cultures florales et 580 hectares de pépinières ligneuses. Au total, fleurs, plantes et plants de pépinière représentent un CA 2005 de 70 millions d'euros. La profession est regroupée au sein de la Dynamique horticole des hauts de France.

Le Nord Pas de Calais est la 8^{ème} région horticole de France pas son CA, et surtout la première pour le chrysanthème (3,9 millions de pots, 14% de la production nationale)

La région produit 13% des plantes en pot de France, dont 1 750 000 pots de géraniums et 183 000 pots d'azalées.



Les superficies de cultures florales selon la spécialité



Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

g Le lin textile

Seconde région après la Haute Normandie, le Nord Pas de Calais produit, avec 1500 agriculteurs, du lin sur 15 000 ha, soit 19% des surfaces françaises, pour une production récoltée de 108 000 tonnes.

Le lin est une fibre naturelle nécessitant peu d'intrants (c'est-à-dire peu d'engrais et de produits phytosanitaires). En revanche la rotation est longue, puisqu'il ne peut y avoir de nouvelle plantation de lin sur la même parcelle avant 7 ans.

La fibre est extraite par 9 unités de teillage, lesquelles emploient 300 personnes et traitent 20% de la production nationale.

Selon Monsieur LEY, Président de la Coopérative agricole La Linière, rencontré par les membres du groupe de travail lors de la visite de la coopérative à Grande-Synthe, « la meilleure région au monde pour la qualité de production du lin va de la Normandie à la Hollande. Le lin est ensuite malheureusement envoyé en Chine à 90% ».

La production est localisée sur l'ouest de la région, les transformateurs se situant en Flandre maritime, dans la région lilloise et dans le Ternois.

Afin de mieux réserver les fibres longues à l'industrie textile, les fibres courtes et moyennes recherchent des débouchés dans l'industrie. C'est le cas avec du garnissage de tableau de bord ou de portières dans le domaine automobile. Des débouchés dans le secteur de l'isolation des bâtiments sont en cours d'élaboration.

4 - Les productions animales

a Le lait

Le lait est l'une des productions majeures de l'agriculture régionale.

Elle représente 48% du chiffre d'affaires des productions animales régionales et 2560 emplois dans la transformation. De plus les bovins génèrent aussi les paysages de bocage et permettent le maintien des prairies.

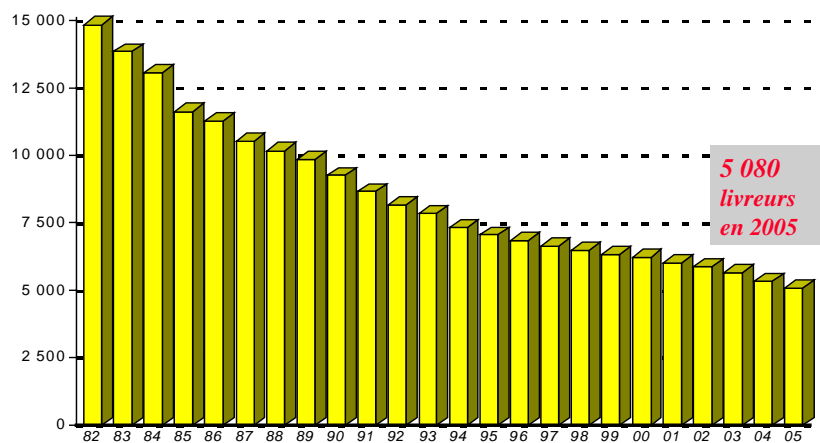
Le lait est produit en région par 5080 éleveurs, qui produisent 12 millions d'hectolitres (en moyenne 240 200 litres), avec 199 000 vaches laitières, pour un C.A. (2005) de 392 millions d'euros.

Depuis la régulation de la production par les quotas en 1984, la tendance était constante :

- réduction constante du nombre de livreurs,
- diminution du cheptel,
- augmentation du troupeau moyen,
- augmentation des livraisons par livreur et par vache.

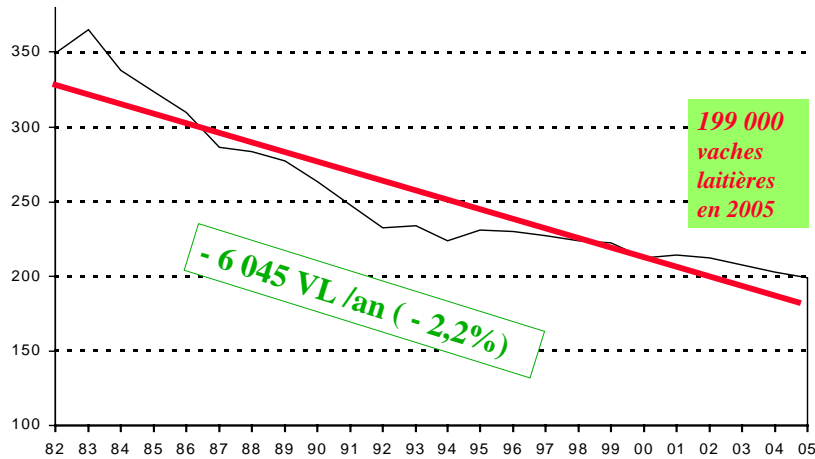


Une réduction constante du nombre de livreurs de lait





Une diminution régulière du cheptel vaches laitières depuis 1983

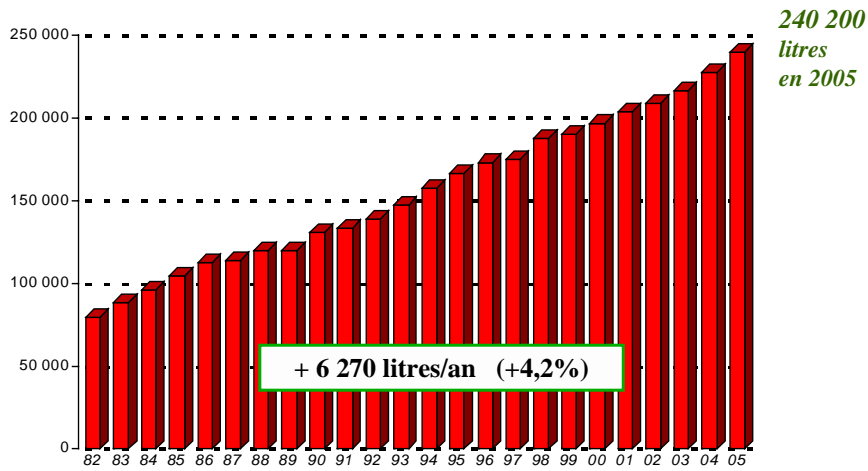


Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle



Les livraisons moyennes par livreur progressent constamment

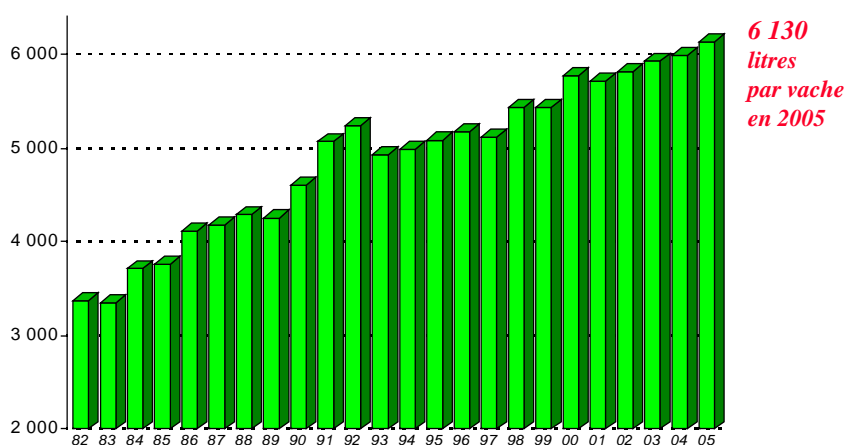


Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Enquête Annuelle Laitière



Les livraisons moyennes par vache en augmentation



6 130
litres
par vache
en 2005



Service Economique Régional - MA BEYAERT

Source : Agreste - Enquête Annuelle Laitière

La répartition actuelle des producteurs en fonction des quotas détenus est la suivante :

Quota (x 1000 litres)	% producteurs	% production
< 60	12	3
60 - 100	17	7
100 - 150	18	12
150 - 200	15	14
200 - 250	12	15
250 - 300	9	13
300 - 400	10	17
> 400	7	19

Les grands groupes laitiers français possèdent des unités de collecte dans la région : Sodiaal, Lactalis, prospérité fermière, Nestlé, Danone, Générale Ultra Frais-Novandie, les unités de transformation étant réparties sur tout le territoire régional.

Un yaourt sur 8 est produit en région, avec des marques telles que Danone, Chambourcy-Nestlé, ou Mamie Nova, pour une production totale de 186 000 t. Ce sont aussi 460 millions de litres de lait UHT, soit 12% du total national, qui sont produits en région.

A titre d'illustration, le groupe de travail s'est rendu le 26 mars 2007 à *La Prospérité fermière*. Monsieur Michel HESDIN, son Président, a ainsi pu rappeler que l'objectif de son entreprise vise à séparer les différents composants du lait pour en connaître toutes les fonctionnalités. Le lait est constitué d'environ 2000 composants. Ses

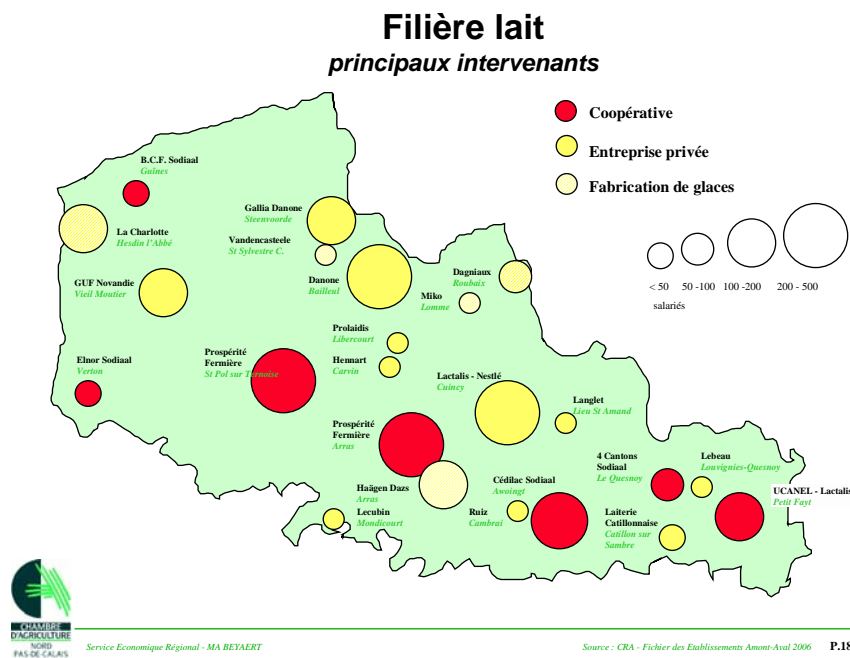
principaux clients sont les industries pharmaceutiques et les industries agro-alimentaires (lait de consommation pour Candia, crème pour Häagen-Dazs).

La Prospérité fermière est leader en France en matière de cracking du lait (séparation des différentes composantes du lait). 1400 producteurs de lait (Nord + Pas de Calais + Somme) permettent d'obtenir 350 millions/litres de lait par an.

Sachant que le lait est composé à 90 % d'eau, ce sont environ 65 000 tonnes équivalent sec (c'est-à-dire sans les 90 % d'eau) qui sortent de l'usine de Saint-Pol sur Ternoise, dirigée par Monsieur Benoit DEMAGNY.

L'intérêt d'obtenir du lait en poudre est au moins triple : transport facilité, conservation plus longue (6 mois à 3 ans) et stabilisation des ingrédients.

A la question de savoir en quoi les nouvelles orientations de la PAC peuvent modifier la stratégie de l'entreprise, M.Hesdin indique que des restructurations vont devoir s'imposer car la France est en retard dans le domaine du lait. Aussi regrette-t-il l'absence d'aide de la part du Conseil Régional.



Cette production a été la plus chahutée par la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2003.

En effet, une réforme de l'Organisation commune de marché lait accompagnait la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Les principaux points concernaient :

- le découplage de la production, avec mise en place d'une prime temporairement couplée, puis destinée à intégrer le Droit à Paiement Unique (DPU)
- la baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé :
 - o pour le beurre : -7% par an en 2004, 2005 et 2006, et -4% en 2007, soit une baisse totale d'environ 25% (contre 15% prévu dans l'Agenda 2000)

- pour la poudre de lait : -5% par an en 2004, 2005 et 2006, soit la baisse initialement prévue dans Agenda 2000.
- la limitation des possibilités d'intervention publique du beurre qui est limitée à 70 000 t au niveau européen en 2004, et perd 10 000 t par an pour se limiter à 30 000 t à partir de 2008.
- L'augmentation des quotas à partir de 2006

En contre partie de la baisse des prix d'intervention, une aide spécifique a été mise en place, qui est montée en puissance sur 3 ans pour atteindre, en France, 35,5 €/tonne de quota depuis 2006. Depuis 2007 cette aide a été intégrée au calcul du DPU²², provoquant une augmentation de sa valeur pour les producteurs concernés.

A cela s'est ajoutée l'obligation de mettre les exploitations aux normes dans le cadre du PMPOA (Programme de maîtrise des pollutions d'origine animale), ce qui s'est traduit pas de lourds investissements tant publics que de la part des exploitants.

Les conséquences ont été lourdes. Face à la baisse des prix, des débats houleux ont eu lieu dans l'interprofession entre les producteurs et les collecteurs. Ces derniers ont unilatéralement baissé le prix du lait payé aux producteurs, captant ainsi une partie de l'aide spécifique.

S'est aussi posée la question de savoir s'il fallait continuer à rester sur une même base de prix pour tous les producteurs quel que soit le type de transformation, ou s'il fallait payer en fonction du produit fini. Auquel cas le lait destiné à fabriquer du yaourt vaudrait plus cher que le lait destiné à la poudre. La question est épineuse lorsque l'on sait qu'un outil de transformation est en général mono produit ...

Enfin la crainte a été forte de voir des quotas libérés de façon importante dès que l'aide spécifique aura été intégrée dans le DPU²³. En effet, contrairement aux cultures, la production laitière est exigeante en terme de travail et d'horaires. Et l'on pouvait penser qu'un éleveur sans successeur et devant réaliser une mise aux normes coûteuse de son exploitation arrêterait. Cela ne s'est, semble-t-il à l'heure actuelle, pas produit. Cela ne veut pas dire que les arrêts de production ne vont pas s'accélérer, mais la vague massive n'a pas été vue.

Sur la zone Objectif 1 (arrondissements d'Avesnes, Douai et Valenciennes) du département du Nord, les fonds européens ont participé de façon importante à l'adaptation de l'élevage laitier²⁴. En effet, l'arrivée de l'obligation de la mise aux normes dans le cadre du PMPOA²⁵, à laquelle s'est ensuite ajoutée la réforme de l'OCM²⁶ lait dans le cadre des accords de Luxembourg (réforme de la PAC²⁷ 2003) avaient suscité une ambiance morose dans cette région essentiellement herbagère. La possibilité d'adjoindre la modernisation des exploitations à la mise aux normes a changé le point de vue. L'entrée n'était plus « la fosse à lisier », mais l'amélioration de l'outil de travail en intégrant toutes les composantes, logement, bien-être des animaux, réduction des contraintes de travail, réponse aux soucis environnementaux ! Les investissements consentis ont constitué un facteur

²² DPU : Droit à Paiement Unique

²³ DPU : Droit à Paiement Unique

²⁴ Source : DOCUP Objectif 1 Soutien transitoire (2000 – 2006) Rapport annuel année 2006 p 57

²⁵ PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

²⁶ OCM : Organisation Commune de Marché

²⁷ PAC : Politique Agricole Commune

primordial de dynamisation de l'élevage, en particulier dans la région d'Avesnes. Au total, sur la période de programmation 2000 – 2006, 553 dossiers, dont 278 pour la seule année 2006, ont été retenus, pour un montant de dépenses totales de 76.629.436, 31 € dont 11 737 822,70 € provenant de l'Union européenne.

Aujourd'hui, les prix sont heureusement plus rémunérateurs. Face à la disparition de stocks de poudre de lait, les prix remontent et on voit une réorganisation de la transformation laitière en cours. A titre d'exemple, au niveau européen entre avril 2006 et février 2007, la production de lait collectée a diminué de 0,3%. Mais la répartition du lait en volumes entre produits est éloquent : yaourts + 1,4%, fromages + 2,9%, poudres grasses – 8,9%, poudres écrémées – 9% et beurre – 5,1%.

Au 11 avril 2007, les stocks publics européens de beurre étaient de 46 t et de 14.443 t en stockage privé.

L'avenir des quotas est actuellement sur la sellette. Introduits comme stabilisateurs du marché en 2004, ils n'auront plus de raison d'être en 2015. Si les prix de marché des produits laitiers continuent à augmenter, les importations iront en croissant et ce, d'autant plus que les quotas seront bloquants. De plus, il faut tenir compte de la diminution à venir de la protection douanière dans le cadre des négociations OMC²⁸.

La question qui se pose au niveau de la Commission européenne est donc de savoir comment organiser la disparition des quotas à l'horizon 2013 – 2015. La réflexion commencera en 2008.

Il est donc important, au niveau régional, d'être en capacité à aider les exploitations à rester compétitives demain.

L'étude prospective conduite en 2004 a montré que, pour limiter la perte de quota régional à 3% en 2015, il faudrait augmenter l'effectif moyen des troupeaux laitiers qui existeront par 1,8. Ceci signifie pour l'éleveur

- de disposer du quota suffisant, et donc d'ici là d'en organiser le transfert
- de disposer des surfaces et des bâtiments, ce qui suppose des investissements lourds. Il faudra trouver les modalités qui permettront à l'éleveur de les réunir. Il est évident qu'un contexte de prix rémunérateurs facilitera les choses.

Au final, il faut poursuivre le soutien aux éleveurs laitiers et les amener dans une position dans laquelle la productivité constituera un élément déterminant de survie de l'exploitation. Ils pourront alors aborder sans crainte une suppression des quotas.

Au niveau filière, il semble urgent de rationaliser la collecte pour éviter de voir plusieurs camions par village. En diminuant le coût de la collecte, on renforce l'outil de transformation et aussi sa capacité à mieux rémunérer ses fournisseurs ...

Pour ce qui concerne le risque OMC, l'Union européenne importe principalement du beurre de Nouvelle Zélande dans le cadre de contingents. Le risque porte essentiellement sur le beurre, qui sera confronté à la fois à la baisse des droits tarifaires et à l'élimination des restitutions. Pour le reste, le secteur des fromages et des poudres semble peu concerné, car les importations sont faibles et les prix sont compétitifs.

²⁸ OMC : Organisation Mondiale du Commerce

Pour les producteurs, le dépassement du quota de lait entraîne de lourdes pénalités supérieures au prix de revient du lait.

b La viande bovine

Le tonnage de viande bovine produite dans la région est de 57 700 tonnes en 2005. Il s'agit là des bovins élevés localement et abattus dans et hors région. Le tonnage total de viande bovine abattue en région, de provenance locale et hors région, est de 52 800 t en 2004, en décroissance régulière (-350t/an en tendance longue depuis 1988).

Cette viande bovine est issue de 681 000 bovins en 2005, cheptel en décroissance régulière depuis un sommet de 1 100 000 têtes en 1973. Nous perdons en moyenne 10 800 bêtes par ans depuis. Le cheptel est à dominante laitier. Le cheptel de vaches allaitantes est passé de 8 000 vaches en 1973 à 70 000 en 1992. Il fluctue depuis entre 74 000 (1995) et 65 000 (2003) pour atteindre 72 000 têtes en 2005.

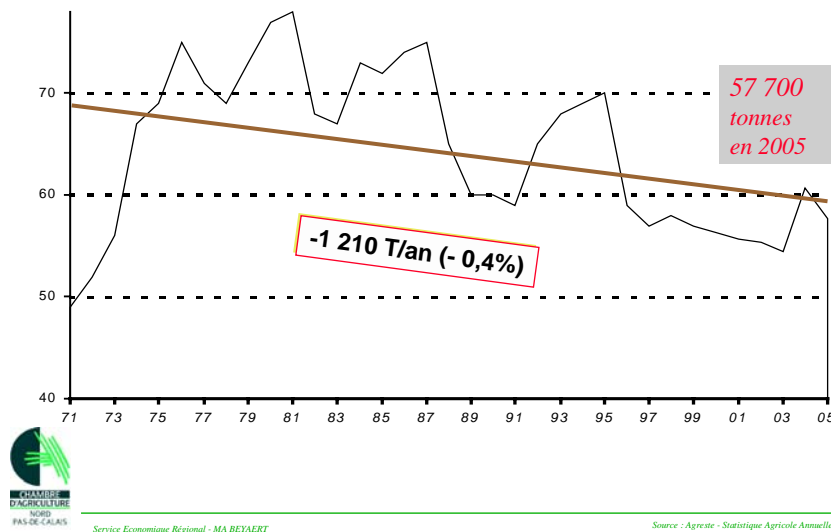
La région compte 11 abattoirs (7 privés et 4 publics) et a abattu au total 93 800 tonnes en 2004 (bovins : 54 300 t , porcins 38 500 t, ovins et équidés 1 000 t). Elle compte au total 59 établissements d'abattage, charcuterie, salaison de plus de vingt salariés, totalisant 4 710 salariés.

La courbe montrant la production de viande bovine est irrégulière et traduit plusieurs évènements. Il peut s'agir du renouvellement naturel des troupeaux. Mais cela peut aussi refléter des périodes de retenue des animaux dans les élevages, liées aux faibles cours de la viande ou à des soucis de transport liés aux problèmes sanitaires. Lorsque les conditions redeviennent propices à la vente des animaux, la production remonte en puissance. Cependant, sur le long terme, on perd 1 210 tonnes par an, essentiellement liées à la diminution du cheptel laitier.

Pour l'instant, les cours de la viande bovine sont plus confortables qu'ils ne l'ont été. En choisissant l'option de recouplage à 100% de la PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes) pour conserver un élevage et une agriculture dans le Massif central, la France a maintenu son troupeau. Cela n'a pas toujours été le cas dans d'autres pays de l'Union européenne, ce qui explique la diminution de l'offre, qui s'ajoute à la diminution de l'offre provenant du troupeau laitier. Au final, les prix sont soutenus.



La viande bovine produite : des évolutions marquées, une orientation à la baisse



Par rapport au risque OMC²⁹, la viande bovine présente des lignes tarifaires vulnérables, en particulier les découpes désossées. En effet, le désossage est obligatoire pour les zones à fièvre aphteuse, c'est la principale forme des importations et les échanges intra-européens sont très importants. Le frais désossé est encore plus sensible, car les aloyaux sont la principale source de valeur ajoutée des carcasses européennes. Lors des négociations, la Commission a donc l'intention de demander le classement en Produits sensibles prioritaires pour l'ensemble du secteur viande bovine.

5 - Les filières de qualité

Les professionnels se sont investis dans la mise en place de filières sous signes officiels de qualité. La production régionale concerne :

- l'agneau de boucherie (Critères qualité certifiés),
- le lapin (Critères qualité certifiés),
- les fruits et légumes, avec des labels rouge pour la betterave rouge cuite sous vide, le lingot du Nord,
- le Maroilles, seule AOC³⁰ fromagère du Nord de la France,
- les œufs label rouge, produits par des poules élevées en plein air,
- les produits issus de l'agriculture biologique (148 producteurs)
- la viande bovine avec les labels rouge Belle bleue et Charolais,
- la viande de porc (Critères qualité certifiés) et la charcuterie (labels rouge pour le jambon et la saucisse sèche)
- et les volailles fermières label rouge.

Si la production n'est pas très importante en ce qui concerne les tonnages produits, elle pèse en terme d'image, de durabilité des pratiques et d'emploi.

²⁹ OMC : Organisation Mondiale du Commerce

³⁰ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

La mise en place depuis 2004 d'une marque collective agroalimentaire, *Saveurs en'Or* est un atout important pour la reconnaissance par les réseaux de distribution des produits régionaux marqués. En 2006, ce sont plus de 300 produits, fabriqués par 100 entreprises IAA, producteurs indépendants ou groupements d'agriculteurs, totalisant environ 9 000 emplois, qui sont ainsi labellisés car ils ont été produits dans la région.

6 - L'agriculture biologique

En 2006, 145 producteurs exploitent 3562 hectares en production biologique, dont 326 hectares en cours de conversion.

Les productions végétales concernent (nb ha) :

Production	Nb ha en bio	Nb ha en conversion	Total	Evol 06/05 %	Nb exploitations
Céréales	3 236	326	3 562	+ 5	61
Oléagineux	0	9	9	ns	3
Protéagineux	88	50	138	+ 11	30
Légumes	170	5	175	- 16	63
Fruits	58	16	74	+ 1	31
PPAM*	7		7	- 17	43
STH**	1 595	52	1 647	+3	102
Autres fourrages	391	50	441	-1	
Autres	303	29	332	+40	ns

*Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

**Surface toujours en herbe

Les effectifs animaux en élevage biologique sont :

Production	Effectif	Evol 06/05 %	Nb exploitations
Vaches viande	169	+3	14
Vaches lait	1 207	-11	34
Brebis lait	83	+233	7
Brebis viande	60		
Chèvres	222	+98	5
Truies reproductrices	51	+19	5
Poulets	4 753	+15	5
Poules pondeuses	40 879	-10	35

Source Agence BIO 2006

7 - Les industries agro alimentaires et non alimentaires

a Les IAA

Dans la 4^{ème} édition Enjeux 2007 de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) du Nord-Pas-de-Calais, publiée le 25 juin 2007, la note sectorielle « Industrie agroalimentaire » fait le point de la situation régionale. Ce document est disponible sur le site de la DRIRE, à l'adresse :

http://www.nord-pas-de-calais.drivre.gouv.fr/enjeux2007/pdf/Enjeux_2007_03_IAA.pdf

Compte tenu de la date récente de sa publication, les données chiffrées et les propos qui suivent en sont extraits.

En termes agro-alimentaire, le Nord Pas de Calais est la première région de France en matière d'exportations et la 3^{ème} en matière de Chiffre d'affaires (C.A.). La forte

baisse observée dans les investissements (-30% en 2005) qui fait perdre sa première place.

Sur 2500 établissements, employant 35 700 personnes (y compris les activités artisanales de boucherie, charcuterie ou boulangerie), seules 176 entreprises ont plus de 20 salariés. Elles emploient 27 300 personnes, soit 13% de l'emploi industriel régional.

Les industries agro-alimentaires (IAA) régionales ont réalisé, en 2005, près de 8.3 milliards d'€ de C.A. dont un tiers à l'exportation. Cela représente 6,6% du C.A. de la filière en France et 13% de ses exportations. Le C.A. des entreprises IAA régionales exporté est de 34% en 2005, pour une moyenne nationale de 18%. Parmi les 25 premières entreprises exportatrices régionales, on trouve dans les premières places : Roquette (33^{ème} au plan national), Tereos, Continental Nutrition, Coca-Cola production, Lesaffre ou Cerestar.

Le secteur IAA régional se distingue par son taux d'exportation, double de la moyenne nationale de la filière. Il peut s'expliquer par le poids important de groupes mondiaux dont le siège est en région (Bonduelle, Roquette ou Lesaffre), par nature fortement tournés vers des marchés internationaux. Il se distingue aussi par son taux d'investissement par salarié (9,4 k€), élevé à la fois au regard de la filière au plan national (8 k€) et dans le reste de l'industrie (7.7 k€), malgré une importante baisse entre 2004 et 2005.

Hormis le vin, tous les secteurs d'activité de l'industrie agro-alimentaire sont présents. Le secteur de la transformation des produits de la mer, pas directement concerné par la production agricole, y est puissant.

Le secteur du travail de la viande représente 26% des établissements du secteur IAA et 14,2% de son C.A. Trois entreprises dominent le segment de la préparation industrielle à base de viande : Jean Caby (groupe Smithfield food) – 700 salariés à Saint André (59), Moy Park – 570 salariés à Hénin-Beaumont et Marquise (62) et Herta – 850 salariés à Saint Paul sur Ternoise (62). Ce secteur observe une baisse sensible de sa rentabilité entre 2003 et 2004 avec, à chiffre d'affaires équivalent, un repli de 4% de la valeur ajoutée, de 22% de l'excédent brut d'exploitation, et de 30% du résultat courant avant impôt.

Le secteur des fruits et légumes représente 12,6% des effectifs de la filière nationale. La région est un opérateur majeur sur les marchés du frais. Avec le groupe Mc Cain, la région réalise 90% de la production nationale de frites surgelées sur les sites de Harnes et Béthune. L'activité de transformation de légumes est l'une des plus importantes d'Europe avec plus de 135 000 tonnes de légumes transformés produits chaque année. Bonduelle, l'un des principaux transformateurs européens emploie environ un millier de salariés en région, qui comporte aussi l'ensemble des acteurs de la filière : négociants, importateurs/exportateurs, marché d'intérêt national (M.I.N.) et sociétés de transport. Le M.I.N. de Lomme est le second de France tant par les tonnages (250 à 300 kt) que par la superficie (37 ha).

Le secteur de la transformation du grain et des amylacés, hors meunerie, est très développé, avec un emploi national sur trois basé dans la région. Les entreprises Roquette Frères à Lestrem, numéro 1 mondial de la production de polyols, et Cerestar à Haubourdin (groupe Cargill), leader européen des amidons et dérivés,

concentrent la quasi totalité de l'activité régionale, soit 4000 salariés. On peut aussi citer Lesaffre, leader mondial de la levure de boulangerie, basée à Marcq en Baroeul, qui emploie 7000 personnes dans le monde.

La région possède également des secteurs forts avec une bonne représentativité nationale dans les domaines :

- de la fabrication d'aliments pour animaux : 7% des effectifs nationaux et 6% des entreprises avec notamment la société boulonnaise Continental Nutrition (650 salariés) ;
- de la fabrication de sucre et assimilés : 15% des effectifs nationaux et 50% des entreprises avec, par exemple Tereos, leader français du sucre (siège à Lille), ou le groupe japonais Ajinomoto, spécialiste mondial dans la fabrication d'édulcorants de synthèse ;
- de la transformation du café et chicorée : 10% des effectifs nationaux et 50% des entreprises comme la société Leroux (groupe Finaler) à Orchies, employant 205 salariés, leader dans son domaine, ou la société Fichaux industrie à la Madeleine avec 117 salariés ;
- de la brasserie : 21% des effectifs nationaux et 70% des entreprises avec la Brasserie de Saint Omer (210 salariés) ou les Brasseurs de Gayant à Douai (111 salariés) ;
- de la fabrication de pains et pâtisseries (2 800 emplois en région) ; avec le groupe Holder plus connu à travers son réseau commercial et mondial de boulangeries Paul et Saint Preux (plus de 4 000 salariés dans le monde, 352 boutiques et 223 M€ de C.A.), l'usine Pasquier d'Aubigny en Artois qui emploie plus de 200 personnes pour la fabrication mensuelle de 30 millions de brioches, la Pâtisserie des Flandres à Erquinghem-Lys (124 salariés) spécialisée dans les gauffres fourrées salées et sucrées ou l'entreprise France Cake à Tourcoing (30 salariés) qui propose une large variété de gâteaux dont une gamme bio unique dans le nord de l'Europe ;
- de la fabrication de plats cuisinés : avec la PMI arrageoise Soup'idéale (46 personnes), leader de la soupe fraîche en France avec environ 90% de parts de marchés, ou l'entreprise Dupont Restauration basée à Libercourt (1750 salariés sur 6 sites en France et en Belgique) qui avec 280 000 repas préparés quotidiennement est le numéro six de la restauration collective en France ;
- de la fabrication de chocolats et de confiseries (1 700 emplois en région), représentée par plusieurs entreprises comme Verquin Confiseur, Européenne de confiseries, Cemoi, Bouquet d'Or, Lamy Lutti ou Afchain. Certaines de ces sociétés régionales font partie des leaders français dans la fabrication de produits génériques et industriels : guimauves, bonbons gélifiés, caramels, bonbons à la menthe ou bien encore carambars. Les produits traditionnels régionaux sont eux mêmes bien représentés : les Chuques du nord, les Bêtises de Cambrai, les Babelutttes de Lille, les Petits Quinquins ou encore les Pastilles du Mineur ... qui s'exportent jusque dans certaines parties de l'Asie.

Il faut cependant tempérer cet enthousiasme sur les entreprises de grande taille ou spécialisées en faisant remarquer qu'une partie des produits est exporté de la région sous forme brute, avant transformation. Il y a donc là de la valeur ajoutée à récupérer pour peu que l'on dispose des outils de transformation nécessaire. C'est par exemple le cas de l'abattage dans le domaine du porc, ou de la transformation dans le domaine du légume, dont une partie est captée par l'industrie de transformation en Flandre belge.

Cette absence d'outils de transformation peut avoir des conséquences lourdes en cas de problème sanitaire : lors de la crise de la dioxine, il a fallu plusieurs semaines pour organiser un couloir sanitaire vers un abattoir belge distant de 2 km de la frontière ...

b les carburants verts

Le développement des biocarburants permettra d'atteindre en 2010 en France un taux d'incorporation dans les essences et le gazole de 7 %.

En France et dans le Nord-Pas de Calais, le développement ne posera pas de problème de concurrence avec les ressources alimentaires. Il se traduira dès cette échéance par une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre, par des économies d'énergie possible, dont le secteur des transports est dépendant à 98 %. De plus, près de 25 000 emplois seront créés ou maintenus en zone rurale.

En France en 2006, 20.000 ha sont utilisés pour la production d'éthanol sur 9.000.000 ha.

En 2007, ce seront 100.000 ha de céréales qui seront consacrés à l'éthanol et 345.000 ha en 2010.

De plus nous avons en réserve 1.300.000 ha de jachères disponibles dont 900.000 ha cultivables.

En Nord-pas de Calais nous avons 50.000 ha de jachères ; 17.000 ha sont utilisés pour l'énergétique (Blé, betterave, colza).

Les usines que pourront alimenter le Nord-pas de Calais seront pour l'éthanol :

° à partir de blé :

- Lillebonne en Seine maritime qui travaillera dès 2008, 800 000 t de blé.
- Origny 70 000 t de blé
- Usine en Belgique (Gand)

° à partir de betteraves :

- Lillers 65 000 t
- Origny : 240 000 t

Pour le colza, les sites d'estérification de l'huile brute sont en 2008 :

- Grand couronne (76) : 500 000 t
- Compiègne (60) : 200 000 t
- Coudekerque Lesieur (59) : 250 000 t
- Daudruy Vancauvenberghe (59) : 200 000 t

Nous ne disposons plus dans la région, des capacités de trituration pour produire de l'huile végétale brute (HVB) à partir des graines. Ces outils industriels se situent à Compiègne, en Seine-Maritime (Grand Couronne) et au Bénélux.

Les filières biocarburants produisent également des protéines destinées à l'alimentation animale. Une tonne de céréales utilisée pour la production de

biocarburant génère 350 kg de drèches (coproduit pour l'alimentation animale). Une tonne de colza génère 560 kg de tourteaux (idem que pour les drèches). Une tonne de betteraves génère 500 kg de pulpes.

Ces protéines végétales permettront de limiter nos importations en protéines qui représentent actuellement 60 % de nos besoins (notamment les tourteaux de soja).

Les biocarburants français sont compétitifs pour le prix d'un baril de pétrole supérieur à 60 \$.

8 - Les emplois induits

D'après l'INSEE, les emplois liés à l'agriculture représentent 15% des emplois en France.

A titre d'illustration, l'impact de l'agriculture sur la filière transport est important en matière d'emplois (fabrication, entretien, conduite des véhicules ...). Ainsi, par exemple, ne serait-ce que pour les productions végétales, ce sont plus de 11 millions de tonnes qu'il s'agit de transporter par an.

Outre les répercussions sur le transport, le secteur agricole induit également de l'activité dans la construction (bâtiments d'élevage, bâtiments spécialisés dans la conservation, des bétons spéciaux (cuves à lisier), automates, capteurs, calculateurs, ...) ainsi que dans la maintenance des outils de production.

A ces emplois s'ajoutent également toutes les activités liées au marketing, à la communication, à l'emballage, au packaging, à l'imprimerie ...

Une autre manière d'estimer l'effet d'entraînement de la production agricole est de considérer les dépenses alimentaires des ménages. Elles représentent 14% de leur budget, dont moins de 3% pour la matière première agricole. Ce sont donc 11% du budget des ménages qui sont consacrés à ce qui se passe entre la sortie de l'exploitation agricole et la sortie du magasin.

III – Le projet régional

1 - Les principaux facteurs qui impactent l'activité agricole régionale

a) Impact de l'euro fort sur la structure des exportations

Depuis quelques années, la question de la parité des monnaies, et en particulier la parité euro/dollar US a pris du poids dans le débat. La concurrence des produits originaires du Brésil s'est d'ailleurs affirmée avec la dévaluation du réal.

Depuis décembre 2006, l'euro vaut plus de 1,30 dollar et plus de 1,20 dollar depuis fin 2003. Ceci pose la question de la compétitivité de nos exportations. S'il est nécessaire de poursuivre l'exportation de céréales hors UE, qui tire nos prix intérieurs, une partie de l'enjeu porte sur la structure de nos exportations. L'exemple de l'Allemagne montre que la force de la monnaie n'affecte pas les exportations lorsque le produit exporté correspond à la demande du marché.

La vigueur de l'euro n'affecte évidemment pas les marchés intérieurs à la zone euro.

Mais pour les marchés externes, nous disposons en effet en région de tout ce qui est nécessaire pour pouvoir exporter des produits transformés avec de la marge. Or, il semble que le dispositif ne soit pas structuré au mieux.

La question est de fournir localement au consommateur solvable un produit élaboré qu'il est prêt à payer cher.

- Quel consommateur ? Dans les pays dits émergents, il existe une part importante de la population qui s'est enrichie. Il y a, par exemple, en Inde, une population numériquement plus importante que la population française disposant d'un revenu supérieur au revenu moyen français ... On peut donc cerner des zones et y définir des marchés. Ces populations, en général urbaines, existent aussi en Chine, en Afrique, etc.
- Quel produit ? C'est aussi la question de « qui fournit l'information ? ». Or nous disposons d'un large réseau d'expatriés et d'entreprises régionales implantées à l'étranger. L'enjeu est d'organiser ces personnes et ces structures dans le but de connaître les besoins. On pourra, à terme, disposer d'un réseau d'informateurs qui pourra préciser quels sont les produits locaux ou d'importation recherchés, quelles sont leurs caractéristiques (ex. texture, couleur, etc.), les niveaux de prix, la réglementation locale, etc.
- Comment fabriquer ce produit ? Si ce n'est un produit déjà fabriqué pour le marché français, il faut s'adapter à la demande locale. Or nous disposons d'un tissu de centres techniques dédiés à l'alimentaire : ADRIANOR, CERBIA, ISA, SERMHA, CEVPM, etc. qui peuvent mettre au point les recettes.
- Qui fabrique le produit ? C'est la principale difficulté du dispositif : une fois le marché trouvé et le produit mis au point, qui en profitera ? Le secteur agricole peut servir de source d'inspiration pour mettre au point et gérer la gouvernance du dispositif. On peut envisager une collaboration entre plusieurs entreprises intéressées par le marché. Cette collaboration pourrait prendre la forme d'un GIE ou d'une société créée en commun, ce qui réglerait la question de la répartition de la marge : elle le serait au prorata des apports.
- Au final, on disposerait là d'un dispositif orienté sur l'export qui permettrait d'utiliser la matière première locale, et de maintenir ou de développer l'emploi. Au lieu d'exporter de la matière première, on exporterait du produit technique (ex. le yaourt, le biscuit à allégations diverses (vitamines, oligo éléments, Halal, Casher, etc.)).
 - Le raisonnement ne vaut pas que pour l'alimentaire ...

b) L'effet frontière

Le Nord Pas de Calais partage une frontière avec la Belgique sur plus de 200 km. Il est aussi quasi frontalier avec la Grande Bretagne avec près de 150 km de côtes. Cette situation géographique engendre des atouts et des contraintes spécifiques.

Comme pour les autres activités, les atouts résident dans la proximité d'opportunités de marchés.

Mais il y a aussi les contraintes qui, pour l'essentiel relèvent des points suivants :

- les différences réglementaires engendrent des distorsions de concurrence, qu'il s'agisse de droit du travail, de base et de taux de taxation, ou d'homologation de produits. Sur ce dernier point la question est sensible en particulier pour les productions végétales spécialisées. Un produit sera homologué d'un côté de la frontière et interdit pour cet usage de l'autre ... La situation est préoccupante lorsque les politiques européennes offrent diverses possibilités et que des solutions différentes sont choisies de part et d'autre de la frontière. C'est le cas avec la mise en œuvre de la PAC et les différentes possibilités de recouplage.
- les différences de structure conduisent, par exemple les éleveurs belges à rechercher des surfaces en France pour l'épandage des déjections d'élevages. Il s'ensuit un coût supplémentaire d'accès au foncier sur une bande large de plusieurs dizaines de kilomètres, parallèle à la frontière.
- des sujets constituent des thèmes conflictuels récurrents, parce que les priorités, les visions, les manières de faire ne sont pas les mêmes de part et d'autre de la frontière. On peut citer les pratiques sanitaires, en particulier dans le domaine de l'élevage, l'utilisation de l'eau de la nappe commune, la qualité des effluents des stations d'épuration, etc..

Le souci majeur vient de la question sanitaire, les pratiques des 3 pays étant différentes. Le Nord Pas de Calais devient ainsi un lieu d'arrêt et de protection du reste du territoire national, des différentes infections ou problèmes sanitaires qui peuvent survenir dans les pays voisins : fièvre aphteuse, dioxine, etc.

A noter que, au-delà de l'effet frontière, l'agriculture peut être victime de l'importation d'agents pathogènes ou parasites du fait de l'activité du commerce international. C'est le cas des ravageurs du maïs (telle la chrysomèle, laquelle n'a pas encore atteint notre région) et, actuellement de la fièvre catarrhale ovine.

c) les évolutions réglementaires à venir

Les tendances lourdes de l'évolution de la PAC consistent en

- la suppression à terme des aides directes,
- la suppression du stockage public, et, plus généralement le démantèlement des outils de régulation des marchés,
- la diminution de la protection douanière et l'accroissement de l'accès à nos marchés pour les pays tiers,
- la suppression des restitutions aux exportations, proposée par l'UE pour 2013 à condition que les autres pays en fassent autant. Mais, compte tenu de l'évolution prévisible des marchés, y aura-t-il besoin de restitutions à cette époque ?
- la montée en puissance du second pilier et de la modulation.
- la diminution de l'arsenal phytosanitaire lié au réexamen de la toxicité des produits (REACH), qui conduira à adopter de nouveaux modes et systèmes de production. Dans ce contexte, la question des rendements obtenus pourra être cruciale.

Il se peut cependant que les décideurs prennent conscience que le marché n'est pas suffisamment puissant pour réguler à lui seul la chose agricole. L'exemple des USA sur les programmations précédentes a montré qu'il était moins coûteux d'organiser et de réguler le marché, plutôt que de faire face à des crises.

Il se peut aussi que les stocks longtemps décriés reviennent à la mode, de façon gérée et raisonnée. L'exemple de la canicule de 2003, année où il a fallu utiliser les

stocks de sécurité a montré d'une autre manière l'inefficacité du marché : il y avait bien des disponibilités en Amérique du Sud. Mais les bateaux pour les transporter étaient immobilisés en Chine pour transporter du minerai ...

En matière réglementaire le scénario tendanciel devra donc affronter l'évolution des mentalités, qui seront soumises à la crue réalité ...

d) les évolutions sociétales

Les tendances lourdes sont les suivantes :

- pour les productions alimentaires, stagnation de la demande interne, développement de la demande externe solvable,
- pour les productions non alimentaires, augmentation de la demande interne, incertitudes sur la demande externe,
- tensions croissantes sur l'occupation du territoire, accrues par le développement urbain (qui se fait sur les meilleures terres),
- diminution constante du nombre d'exploitations agricoles,
- vieillissement de la population européenne,
- développement des produits de marque, de l'assurance liée au mode de production, des aspects origine locale et/ou commerce équitable
- développement des critères d'achat liés à la sécurité sanitaire, au bien être, à l'aliment santé, à l'aliment fonctionnel (premier ou grand âge, effort, prévention de pathologies, etc.)
- développement de la praticité d'utilisation (pré-cuisson, cuisine d'assemblage, portionnement pour foyer une personne, etc.)
- développement des process de transformation (ex. céréales Ebly)

e) Le mode d'utilisation des surfaces retirées de l'agriculture par les autres utilisateurs

Les agriculteurs sont soumis à l'obligation de bon entretien des terres qu'ils exploitent, qu'elles soient en production ou en jachère. Il est navrant de constater régulièrement des défauts d'entretien de parcelles, qui conduisent à un envahissement de plantes telles que les chardons, coquelicots et autres rumex. Les semences viennent envahir les parcelles en culture, où elles nécessitent des traitements appropriés, coûteux en termes d'environnement et coûteux sur le plan financier pour l'agriculteur.

Les agriculteurs, eux mêmes pénalisés via des diminutions du montant du soutien accordé lors des contrôles PAC pour de tels envahissements, sont donc demandeurs d'une application stricte de la réglementation à l'égard des acteurs non agricoles gestionnaires de telles parcelles. L'aptitude à une réaction rapide est importante : il est déterminant d'agir avant la montée en graine des plantes infestantes, sous peine de devoir mettre en place un plan d'éradication sur plusieurs années, et sur une zone de surface plus importante.

2 - Les financements publics

a - Evolution des financements

Les financements publics participent largement à l'évolution de l'agriculture. La tendance depuis quelques années est de moins aider la productivité que l'impact environnemental de l'activité agricole et son intégration dans le cadre du développement rural. L'installation des jeunes reste un thème récurrent, tandis que la diversification de l'activité et la modernisation des exploitations ont pris de l'importance ces dernières années.

Le survol des différents thèmes d'aides explique la diversité des financeurs : Union européenne, Etat, CasDAR, Conseil régional, Conseils généraux, l'ensemble des collectivités territoriales, des structures telles que l'Agence de l'eau, l'ADEME, etc. ou des partenaires tels VNF (Voies Navigables de France) participent ainsi, à titre divers, au financement de l'agriculture.

Chacun participe en fonction de ses objectifs propres et de sa dimension territoriale. De ce fait, les mesures mises en œuvre sont souvent cofinancées par plusieurs partenaires, ce qui rend complexe la lecture de ces financements.

Les difficultés proviennent du fait que chacun des financeurs a sa vision, ses priorités, ses critères et son mode justificatif. Dans ce contexte, conduire une action cofinancée devient vite complexe, et parfois peu efficace sur le plan du coût administratif et des délais.

Travailler à simplifier, harmoniser le mode opératoire du cofinancement permettra probablement de dégager des marges d'efficacité.

Nous présentons donc ces financements sous deux angles. D'une part le projet régional, qui décrit les mesures mises en œuvre, puis l'origine de ces financements.

b - Le projet régional :

Différents financements sont combinés pour financer les opérations suivantes, qui constituent le projet régional :

1. Améliorer la compétitivité:

1.1 – Former

Formation initiale, apprentissage et formation continue.

1.2 – Moderniser

Modernisation des outils de production des exploitations pour qu'elles répondent aux objectifs de compétitivité de la filière, de maintien de la qualité de l'eau et des paysages, d'amélioration des conditions de travail.

a) PMBE³¹

Favoriser la compétitivité des élevages en modernisant les outils.

Bovins (lait et viande), Ovins

b) PVE³²

Accompagner les exploitations ayant un projet d'investissement à caractère environnemental autour de 4 axes :

³¹ PMBE : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage

³² PVE : Plan végétal environnement

Lutte contre l'érosion

Réduction de la pollution des eaux par les phytosanitaires

Réduction de la pollution par les fertilisants

Réduction de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau

c) Moderniser les exploitations de taille plus modeste

Après un bilan très positif des aides à la modernisation des outils de production depuis plusieurs programmes et notamment depuis son élargissement en 2000, il est indispensable de le poursuivre.

1.3. Adapter les filières

Soutenir les filières à haute valeur ajoutée. Favoriser les démarches de qualité. Accompagner dans l'expertise de l'adaptation « productions-marchés ». Accompagner la modernisation des outils. Promouvoir nos productions régionales. Favoriser la transmissibilité des entreprises.

a) Filières végétales:

Une concertation renforcée sur les expérimentations

Développer la valeur ajoutée: des plans d'adaptation et de modernisation.

Cibler des investissements spécifiques prioritaires

b) Filières animales

Adaptation aux nouvelles exigences du marché (chartes, normes sanitaires et environnementales)

Segmentation et diversification des marchés

Acquisition de références technico économiques.

2. Appuyer la diversification:

Soutenir les projets de diversification d'activités. Favoriser l'innovation. Permettre un accompagnement de la réflexion et de projets.

2.1. AMI 3 (ex BRI³³) Aide à la multifonctionnalité et à l'innovation par les investissements immatériels

Aider le porteur de projet à identifier son besoin, à trouver le prestataire bien adapté à ses questions.

Garantir la qualité et les coûts des prestations financées.

Favoriser une bonne appropriation des données puis une bonne utilisation des résultats.

2.2. ARPAM (ex ARPI³⁴) Aide à la réalisation de Projets Agricoles Multifonctionnels

Projets agricoles, individuels ou collectifs visant à développer ou à créer de la multifonctionnalité.

Nécessité d'accompagner plus fortement les projets collectifs.

2.3. Non alimentaire: Nouvelles Valorisations Agricoles (NoVA) :

Les biocarburants augmentent, les éco matériaux se développent, les demandes de biomasse s'accroissent. De nombreux projets émergent.

Il est nécessaire de bien identifier les besoins et les débouchés en région, de bien mesurer le retour sur investissement potentiel à tous les niveaux.

Certaines expérimentations, en complément de celles déjà connues, doivent nous permettre d'accompagner la réflexion et l'émergence de projets.

Ce travail doit être mené de façon concertée au sein du Pôle Agro Ressources.

³³ Bourse régionale à l'investissement

³⁴ Aide régionale aux projets innovants

Ces productions peuvent, dans certaines conditions, répondre tout au moins partiellement, aux problèmes des sites pollués.

3. Soutenir l'installation:

- Favoriser l'installation des jeunes par un dispositif revu et adapté.
- Alléger le parcours en prenant davantage en compte l'expérience acquise.
- Favoriser l'installation hors cadre familial.
- Favoriser l'autonomie des jeunes dans la saisie de leurs données.
- Accompagner les nouveaux installés pendant les 3 premières années.
- Équiper les jeunes installés d'un PDA³⁵.

4. Soutenir les projets environnementaux :

MAE³⁶ : 2 types :

Mesures nationales : protection des races menacées et conversion de l'agriculture biologique pour l'essentiel

Mesures territorialisées (donc zonées) répondant à des enjeux régionaux prioritaires :

Qualité de l'eau et biodiversité Natura 2000.

Paysage et biodiversité hors zones Natura 2000 (en zone de PNR³⁷ pour l'instant)

Erosion.

Protection de l'eau en zones prioritaires Agence de l'eau :

Objectif : conjuguer protection de l'environnement et développement économique des exploitations.

Sur ces périmètres sensibilisation des agriculteurs et des prescripteurs, expérimentations conduite intégrée, fermes de démonstration, accompagnement collectif des agriculteurs, enquêtes agro environnementales individuelles.

5. Soutenir les IAA :

Structuration de l'appui à l'agroalimentaire régional autour de la constitution d'un Pôle d'Excellence Agroalimentaire.

Enjeu fort pour la 4ème région française (2600 entreprises, 38300 salariés)

Objectifs:

Créer un maillage entre les différents acteurs et notamment les entreprises, la recherche et les Pôles de compétitivité

Développer l'esprit d'entreprendre, d'innover et l'exporter

Engagement fort de la Chambre Régionale dans ce Pôle, notamment à travers l'activité de son Comité de Promotion

Comité de Promotion:

Reconduction de la convention d'objectifs pluriannuelle avec 4 axes forts:

Faire connaître les produits de la région

Vendre l'image de la région au grand public

Développer la consommation régionale en restauration

Développer les entreprises agroalimentaires

Tout ceci avec un souci constant, le développement de la marque collective « Saveurs en'Or »

³⁵ Personal digital assistant

³⁶ Mesure agro environnementale

³⁷ Parc Naturel Régional

Soutien aux PME PMI :

Contrats de développement agroalimentaire.

Aide à l'investissement,

Aide au conseil

6. Accompagner les territoires:

Favoriser l'émergence de projet à l'échelle d'un ou plusieurs territoire(s).

De nombreux projets existent à des niveaux d'avancement différents

Projets de biomasse

Chaufferie

Granulation

Maison du lin

Structures collectives de méthanisation,

Fromagerie associée ...

Unités de traitement de déchets

...

Les interrogations:

- Quelles seront les conditions d'éligibilité du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE, révision / 2006), et des Mesures Agro Environnementales ?

- Quel sera l'engagement des collectivités sur la contrepartie des crédits européens ?

- Toutes les aides (avec ou sans FEADER) doivent être notifiées à Bruxelles. Il en résulte des délais, et surtout des possibilités de refus d'une aide qui, sur le plan local serait bienvenue, mais qui est considérée comme distorsive sur le plan concurrentiel par rapport aux producteurs des autres régions de l'Union européenne. Autre raison d'un refus européen : lorsque l'aide proposée est liée aux quantités produites (recouplage de la production), ce qui est contraire aux accords internationaux passés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

- Interrogations sur les critères d'éligibilité pour la modernisation : nécessité de bien prendre en compte la main d'œuvre

- Baisse drastique des crédits des Offices : sur les 20 millions € prévus sur la période 2000 – 2006, 17 ont été affectés. Pour la période 2007 – 2013, il n'est prévu que 8 millions d'Euros ... Or les Offices sont les structures qui gèrent les différentes filières (ex ONIGC / Office national interprofessionnel des grandes cultures, en particulier les mécanismes de gestion des marchés liée à l'intervention publique). En région Nord Pas de Calais, les bâtiments de stockage de pomme de terre ont été financés pour partie avec des crédits de l'ONIFLOHR (Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture). Pour des raisons budgétaires, le nombre d'Offices a été réduit en les fusionnant (Ex l'ONIFLHOR a fusionné avec l'office spécialisé dans la vigne et le vin, pour créer l'actuel VINIFLHOR). Cette diminution de capacité budgétaire limite fortement les possibilités d'investissements sur les exploitations.

- Des choix dans les priorités des filières: travail en cours

Système MAE mal adapté à notre région, peu incitatif et compliqué³⁸. Nécessité de retravailler des mesures pour 2008

³⁸ La réglementation relative aux Mesures Agro Environnementales a évolué. Si l'objectif est de simplifier en réduisant le nombre de mesures disponibles, il est surtout d'en accroître l'impact sur un territoire. L'agriculteur a désormais le choix entre 2 MAE possibles, imposées sur un territoire donné. Le système devrait bien fonctionner sur des territoires homogènes, qui plus est lorsqu'il y existe un enjeu fort et bien défini (ex. sensibilité des sols à l'érosion) sur de vastes zones. Ce n'est pas le cas du territoire régional, mosaïque de petites régions agricoles et de systèmes de production. La mise en œuvre des MAE telles qu'elles sont désormais définies y est donc complexe et peu incitative.

Sur les zones prioritaires Agence de l'Eau, un bonus de + 20% est prévu pour les agriculteurs qui investissent dans le cadre du PVE (Plan végétal environnement). Mais ce bonus est conditionné à la souscription d'une MAE !

Comment accompagner les projets de territoire et quelles sont les conditions d'éligibilité du Conseil Régional ?

- Où en est on sur les cahiers des charges des GAL³⁹ ?

c - Les différents financements pour 2007-2013

Les financements ne sont pas, pour l'heure, totalement bouclés. Mais on en connaît les grandes lignes. Sont listés ci-dessous les financements, hors soutien premier pilier et aides directes de la PAC, par financeur.

Nous vous présentons ci-dessous les différents financements émanant du FEADER (niveau européen), du Conseil régional, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

c1 - Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

1) le volet national :

ICHN (Indemnité compensatoire de handicap naturel)
Installation des jeunes agriculteurs
Reconstitution de la forêt

2) le volet régional: 45.93 M € pour 7 ans

° Axe 1: Compétitivité: 23,4 M €(52%)

Formation (0,7 M €)
PVE⁴⁰ (6,2 M €), PMBE⁴¹ (10 M €)
Autres modernisations (diversification) (1,2 M €)
Investissements IAA⁴² (4,8 M €)
Sylviculture: mécanisation (0,5 M €)

° Axe 2: Aménagement de l'espace: 9,71 M €(21%)

MAE⁴³, Agriculture biologique, Races menacées (9,11 M€)
Investissements non productifs Natura 2000 (0,6 M €)

° Axe 3: Diversification et qualité de la vie: 6,9 M €(15%)

Diversification vers des activités non agricoles (3,6 M €)
Documents d'Objectif et contrats de gestion Natura 2000 dans les milieux non forestiers et non agricoles (2,6 M €)
Développement de la forêt (0,5 M €)
Formation, information (0,2 M €)

³⁹ Groupe d'action locale

⁴⁰ PVE : Plan Végétal pour l'Environnement. Il a pour vocation de financer des investissements favorisant les bonnes pratiques des exploitations à orientation végétale, tant sur l'utilisation des phytosanitaires et fertilisants que sur l'irrigation.

⁴¹ PMBE : Plan de Modernisation des bâtiments d'Elevage

⁴² IAA : Industrie Agroalimentaire

⁴³ MAE : Mesures Agro Environnementales

° **LEADER sur 3 axes précédents avec les GAL⁴⁴: 5,42 M€(12%)**

Axe 2 (0,7 M €)

Axe 3 (4,12 M €)

Animation des GAL et coopération entre GAL (0,6 M €)

c2 - Le Conseil Régional

Politique agricole régionale: 91 M € pour 7 ans

Un budget régional « sanctuarisé » à 13 M € / an

Pêche (2 M€), Agro-alimentaire + agriculture 11 M€

6 Objectifs:

Moderniser l'exploitation

Soutenir l'installation des Jeunes Agriculteurs

Appuyer l'innovation et la différenciation des produits ainsi que les filières non alimentaires

Soutenir les projets de multifonctionnalité (diversification).

Soutenir les projets agri-environnementaux.

Soutenir les PME-PMI agroalimentaires de la région

Volet agricole des programmations par pays (13)

Des crédits d'investissements autour de 4 axes de développement (dont les 3 premiers sont prioritaires pour la Région) :

Une agriculture territoriale durable ;

Un accompagnement des stratégies foncières et des programmes d'habitat social ;

La valorisation du patrimoine naturel et bâti appuyé sur trame verte / trame bleue ;

Les initiatives locales ;

Montant 1 M € maximum par Pays et par an répartis en :

50% au moins pour les thématiques prioritaires

50% au plus pour les initiatives locales

Des crédits de fonctionnement :

150 000 € par an et par Pays pour des MAE

c3 - L'Etat

Modernisation: 10,4 M € pour 7 ans

PMBE⁴⁵ et PVE⁴⁶

Compétitivité des filières agricoles : 7,9 M € pour 7 ans

Viniflor⁴⁷ : 4,0 M €

Recherche et d'expérimentation

Développement de la valeur ajoutée

⁴⁴ GAL : Groupe d'Action Locale

⁴⁵ PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

⁴⁶ PVE : Plan Végétal Environnement

⁴⁷ Viniflor : Office spécialisé pour la viticulture, les fruits et légumes (dont la pomme de terre et l'endive) et l'horticulture)

Promotion des productions
Investissements sur public ciblé
Office de l'élevage 3,9 M €
Amélioration des pratiques d'élevage
Appui collectif
Segmentation des marchés
Compétitivité des filières agricoles : Viniflor niveau national ?? €
Serres, Pommes de Terre.

Installation: 6,9 M €
Actions collectives et individuelles

c4 - 9ème Programme Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) 2007-2012:

Zonages prioritaires définis par l'AEAP :

Aires d'alimentation en eau potable : 600 communes et 640 captages
328 000 ha de SAU sur le bassin. 59: 90 800 ha ; 62: 120 000 ha
6 500 exploitations environ. 59: 2 200; 62 : 2 800
Zones sensibles à l'érosion et au ruissellement.

Programme :

Sur les périmètres de captage (640)

Sensibilisation des agriculteurs et des prescripteurs, expérimentations conduite intégrée, fermes de démonstration, accompagnement collectif des agriculteurs, enquêtes agro environnementales individuelles.

Contractualisation de MAE⁴⁸ et un plus PVE si MAE.

Sur les zones sensibles engagées avec une collectivité.

Diagnostic multi pressions (collectivités, industrie, agriculture).

Programmes d'actions adaptés aux spécificités des territoires et accompagnement.

Les sommes émanent de ces différents financeurs permettent de soutenir les différentes opérations suivantes :

d - La démarche LEADER

L'axe LEADER 2007 – 2013 s'inspire de Leader +, qui est l'un des quatre programmes d'initiatives communautaires financés dans le cadre des fonds structurels européens 2000 – 2006. Il soutient des territoires ruraux qui mettent en œuvre des stratégies locales en matière de développement rural. La France a bénéficié pour ce programme 2000 – 2006 de 268,1 millions d'euros, financés par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (section orientation). 140 « groupes d'action locale » (GAL) ont été sélectionnés pour bénéficier de ce programme.

Les GAL sont constitués d'un ensemble de partenaires, acteurs publics (élus des collectivités locales ou représentants d'autres établissements publics) et acteurs privés (entreprises et leurs structures représentatives, chambres consulaires, coopératives, associations, ...). Chaque GAL a la responsabilité de la sélection des opérations qu'il souhaite mettre en œuvre sur son territoire, et bénéficie d'une dotation financière globale dans le cadre des conventions passées avec l'autorité de

⁴⁸ MAE : Mesure Agro Environnementale

gestion nationale (CNASEA). Dans le cadre de Leader + (2000 – 2006), le budget moyen d'un GAL est de 3,4 millions d'euros dont une aide communautaire (FEGA-O) d'1,5 millions d'euros.

Chacun des 140 territoires soutenu porte une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur, décliné en actions. Le fonctionnement des GAL est organisé autour de la participation aux décisions d'une majorité de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises).

La vocation de Leader I, II et + était d'ouvrir de nouvelles voies pour les interventions européennes. Le caractère pilote dévolu à ces initiatives doit être analysé tant dans les méthodes utilisées par les Gal que dans les actions qu'ils soutiennent avec l'appui des Fonds communautaires

Il n'y a en Nord Pas de Calais qu'un GAL Leader +, sur la Communauté de communes Artois Lys, basé à Lillers et présidé par André Flageolet. Le thème choisi est « Meilleur usage des ressources naturelles et culturelles ». Le budget global de l'opération porte sur 2 131 500 euros, dont 1 000 000 de fonds européens.

Pour donner une idée de la variété des thèmes retenus par les différents GAL, citons :

- Création du service « La passerelle ou comment réussir une entraide par l'emploi » (Pays du Sundgau)
- Développement du service accompagnement assistance animation des femmes en milieu rural (Périgord vert)
- Kinébalnéothérapie équine et pôle de médecine sportive (Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs)
- Création d'un séjour linguistique en breton (Pays des Abers – Côte des Légendes)
- Reconversion d'une friche industrielle en espace naturel sensible (Pays de Redon et Vilaine)
- Réalisation de supports numériques sur les savoir-faire de la vannerie (Pays de Langres)
- Couleur garance (Luberon-Lure)
- Ventoux TV (Autour du Ventoux)
- Valorisation des paysages viticoles Côtes du Ventoux (Autour du Ventoux)
- Etc.

La liste est longue, et les deux derniers exemples soulignent qu'il s'agit bien là d'actions menées au sein des GAL (deux actions pour un même GAL)

De plus amples informations sont mises en ligne sur le site :
[Http://www.una-leader.org](http://www.una-leader.org)

On peut donc s'attendre à voir lancer une nouvelle procédure de sélection de GAL à partir de l'automne 2007. Il serait donc bon de préparer des projets respectant les 6 orientations stratégiques de la Commission :

1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier
2. Améliorer l'environnement et le paysage

3. Améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et encourager la diversification
4. Constituer des capacités locales pour l'emploi et la diversification
5. Convertir les priorités en programmes
6. Garantir une complémentarité entre les instruments communautaires

e le mode d'information des agriculteurs

Face à la complexité et à l'évolution des réglementations et des mesures mises en œuvre, un système d'information de l'agriculteur a été mis en place. Plusieurs acteurs y participent. Pour les principaux :

- la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) participe à la diffusion de l'information et, lorsque c'est nécessaire ou possible, à la transcription en mesures locales des réglementations nationales et européennes. Elle exerce ensuite une fonction de contrôle.
- la Chambre d'agriculture informe les agriculteurs par le biais de la presse agricole spécialisée, par ses documents propres, et par l'action au quotidien de ses conseillers.
- les personnels des acteurs qui évoluent au service des agriculteurs, ou dans le cadre de relations commerciales (centre de gestion, vétérinaire, technico-commercial de la coopérative ou du négociant, conseiller bancaire, etc.) participent à la transmission de la réglementation et de l'évolution des pratiques.
- les syndicats professionnels, les filières spécialisées (céréales, lait, viande bovine, fruits et légumes, etc.) informent eux aussi les agriculteurs dans les domaines qui leur sont propres.

Il en résulte un flux permanent d'informations que l'agriculteur doit maîtriser.

f un exemple de cofinancement : les mesures liées à l'environnement

Les mesures agrienvironnementales (MAE⁴⁹) trouvent leur origine dans les mesures de développement rural prévues par l'Union européenne. La France choisit celles qu'elle souhaite mettre en œuvre parmi le catalogue proposé, puis chaque département choisit dans cette liste. Ce système permet d'adapter la mesure choisie à l'enjeu local (Exemple montagne par opposition à plaine). Les mesures mises en œuvre sont cofinancées par l'Etat et l'Union européenne.

C'est le cas des mesures mises en œuvre dans l'Avesnois, axées sur l'enjeu paysage. Elles ont concerné pour l'essentiel le maintien du bocage en finançant des mesures de protection, reconstitution, rénovation et développement des linéaires de haies, des arbres têtards, et des mares prairiales, ainsi que la gestion des herbages.

A titre d'exemple, pour l'année 2005 en Nord Pas de Calais, les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont été l'objet de dépenses à hauteur de 1 922 000 euros de la part de l'Etat, et de 2 427 000 euros de l'Union européenne (FEOGA)⁵⁰. Précisons que la souscription d'une MAE n'a pu se faire, ces dernières années, que dans le cadre d'un CTE, puis d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD). De ce fait, le nombre de MAE souscrites a été très contingenté par des limites budgétaires strictes, surtout depuis la mise en place du CAD.

De son côté le Conseil régional contribue à la politique environnementale par le biais du soutien apporté à l'agriculture biologique, à l'agriculture raisonnée, à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, et la lutte biologique et intégrée. Il envisage de participer à des MAE territorialisées par le biais d'actions conduites à l'initiative des pays, compatibles avec le catalogue proposé par l'Union européenne.

⁴⁹ Mesure Agrienvironnementale

⁵⁰ Source CNASEA Rapport d'activité 2005 p 82

Préconisations

Dans la 4^{ème} édition Enjeux 2007 de la DRIR⁵¹ (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) du Nord-Pas-de-Calais, publiée le 25 juin 2007, la note sectorielle « Industrie agroalimentaire » fait le point de la situation régionale.

Après avoir listé l'ensemble des éléments qui font que la région Nord-Pas de Calais possède tous les ingrédients pour devenir une grande région agro alimentaire européenne (situation géographique, agriculture puissante, tissu de PMI et de grandes entreprises, secteurs de pointe tels la transformation des grains et amylacés et des légumes, réseau logistique performant et complet, présence de R&D et de compétences scientifiques publiques et privées, marque collective Saveurs en Or, filières support d'innovation, réseau de formation des futures compétences, projets de développements, etc.), l'étude pointe les quelques éléments majeurs qui semblent manquer :

- une mobilisation complète et collective de tous les acteurs publics et privés régionaux autour d'une véritable politique publique régionale en matière d'agroalimentaire ;
- un maillage des compétences scientifiques avec les PME régionales ;
- le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire ;
- une démarche active de croisement avec des filières complémentaires à l'industrie agro-alimentaire telles que la plasturgie ou l'électronique qui peuvent être des sources d'innovation (emballages, contrôle de processus, ...)

La DRIRE soutient, depuis 2005-2006 l'opération Cap Action, dont l'objectif est d'associer les compétences industrielles de l'électronique régionale avec d'autres filières (dont l'agroalimentaire) en vue de conquérir des nouveaux marchés à travers le développement de produits ou processus à « intelligence intégrée »

L'importance et la diversité du secteur agricole et agro-alimentaire dans la région Nord-Pas de Calais justifient que le CESR émette quelques pistes de réflexion relatives à ce que sont les enjeux et perspectives de l'agriculture régionale.

Quelles que soient les productions animales ou végétales, il convient de poursuivre la mise en œuvre des conditions techniques, économiques, environnementales et humaines d'une production durable.

Pour ce qui concerne les céréales, compte tenu de la demande croissante sur le plan mondial, la productivité respectueuse de l'environnement doit rester à l'ordre du jour. Etant donné ce préalable, le CESR formule les préconisations suivantes :

⁵¹ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais, étude publiée le 25 juin 2007, p 142-143. Disponible à l'adresse : http://www.nord-pas-de-calais.drir.gouv.fr/enjeux2007/pdf/Enjeux_2007_03_IAA.pdf

Le conseil régional accompagne dans la mesure de ses moyens, et souvent de façon pertinente, notre agriculture régionale ; il convient toutefois de prendre en compte les nouvelles évolutions possibles constatées par le groupe de travail.

° L'Implication des différents acteurs :

Il faut **encourager l'organisation entre les différents acteurs**, qu'il s'agisse des investissements, de l'organisation du travail ou de la mise en marché. Il faut également **poursuivre le travail sur les aspects sociaux, la formation, l'agriculture de groupe, les groupements d'employeurs et l'accompagnement des entreprises après installation**. Il semble important de **repérer les structures efficaces sur le terrain et de les soutenir** pour le travail qu'elles y font.

Par ailleurs, dans ces projets territoriaux, il convient que **les pouvoirs publics veillent à la qualité du lien entre les acteurs du territoire pour une meilleure efficacité**.

L'un des enjeux est de **créer les conditions de la structuration des Groupements d'Action Locale (GAL) qui coordonneront la mise en œuvre des projets du territoire**. Ces GAL sont indispensables pour mettre en œuvre la démarche LEADER et les 5,42 millions d'euros mis à disposition dans ce sens par le FEADER, soit 12% du montant total de FEADER de la programmation 2007 - 2013.

A plus long terme, il s'agit de **créer les conditions d'un nouveau mode de fonctionnement entre les différents acteurs du territoire et d'une nouvelle gouvernance**.

L'implication des agriculteurs dans les projets territoriaux doit aussi se faire dans le cadre du Schéma régional de développement économique (SRDE), dans le but de proposer et de participer à des projets à visée professionnelle ou rurale. Dans le premier cas, on pourra envisager la mise en place d'un outil nécessaire à l'échelle du territoire local, à l'instar de la fromagerie de Maroilles ; dans le second on pourra viser des équipements collectifs tels les plates-formes de compostage permettant de traiter et valoriser les déchets végétaux et les effluents d'élevage.

Il semble également important d'**encourager le regroupement et la massification de l'offre** pour limiter les abus de position dominante de la grande distribution.

° Pour ce qui concerne les aspects frontaliers, il conviendrait de

poursuivre l'harmonisation des produits homologués et interdits pour un usage phytosanitaire ou vétérinaire donné, afin de limiter les distorsions de concurrence (particulièrement vrai dans le domaine du légume)

définir avec les mêmes règles sanitaires de part et d'autre de la frontière une zone transfrontalière incluant les outils d'abattage et de transformation nécessaires en cas de crise. Il pourrait être envisagé de travailler dans le cadre du district européen nouvellement défini autour du littoral et de la métropole.

° Le développement des filières :

L'un des axes d'action consiste aussi à **développer des filières sous signe de qualité**, en y intégrant l'ensemble des acteurs quelles que soient leurs tailles, d'autant plus qu'elles permettent d'accroître l'emploi local et que leurs produits sont commercialisés via les circuits courts (vente directe, marchés locaux). Dans ce contexte, **l'émergence d'une marque régionale collective est un atout important pour la (re)conquête du marché domestique de plus de 4 millions de consommateurs.**

De même, **l'encouragement à la filière agriculture biologique doit être poursuivi** afin de pouvoir satisfaire la demande des consommateurs de notre région. Là encore, un travail important de communication doit être entrepris pour éviter l'opposition de deux modes de production, une complémentarité entre les producteurs étant souhaitable. Le but étant de produire une alimentation compétitive et de qualité.

Il semble également important de **structurer une démarche export en maillant les réseaux existants, et en développant l'usage de l'intelligence économique.** Cette démarche n'intéresse d'ailleurs pas seulement le secteur agroalimentaire ! La création d'un centre technique régional dédié à l'alimentaire et l'agroalimentaire, avec pour mission de coordonner et de dynamiser l'ensemble des initiatives prises au niveau régionale, est la bienvenue.

De même, la structuration de filières non alimentaires permet de varier les débouchés et d'accéder à de nouveaux marchés. Matière première renouvelable, limitation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi valorisation de productions obtenues sur des sols devenus impropres à la production alimentaire en sont les enjeux. Dans ce cadre, l'émergence d'un pôle d'excellence régional sur les agro ressources est la bienvenue et doit être soutenue.

Le Conseil régional pourrait **inciter les agriculteurs ou leurs organisations professionnelles à développer davantage l'agriculture raisonnée** créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement ce qui permettrait de réconcilier les producteurs et les consommateurs.

° Le développement de la recherche et de l'innovation :

Pour faire face à la diminution du nombre de molécules phytosanitaires utilisables suite au réexamen de leur nocivité (REACH), **la recherche et l'innovation doivent être développées sur notre territoire afin d'améliorer nos connaissances de nouvelles pratiques** lesquelles pourraient concilier compétitivité de nos produits et environnement .

Compte tenu de la présence dans notre région d'un pôle semences végétales de premier ordre, d'un leader au niveau mondial de la génétique animale (Gènes Diffusion) et de laboratoires de pointe en terme de génétique humaine et d'avancées thérapeutiques (ex. Institut Pasteur de Lille), pourquoi ne pas **envisager la mise en œuvre d'un pôle de compétences axé sur la génétique en région Nord Pas de Calais ?**

° L'agriculture au cœur de l'économie comme des paysages

En termes de préconisation, la visite par les membres du groupe de travail de l'Institut de Genech, a permis de constater **l'exemplarité du système de formation dans le domaine agricole**. Aussi y a-t-il sûrement des pistes à trouver en termes de formation et à s'inspirer de ce qui se pratique dans l'enseignement agricole.

Il conviendrait également de **développer l'aide à l'emploi salarié et la création de groupements d'employeurs**, afin de limiter les effets de distorsions de certains coûts de main d'œuvre avec de nouveaux pays européens.

Avec les moyens dont le Conseil régional dispose déjà, et en collaboration avec la profession agricole, un des enjeux pour l'avenir est également **d'accentuer la communication et l'éducation envers les consommateurs** afin de promouvoir les savoirs faire de nos territoires.

La **réhabilitation des Contrats durables Régionaux** (Conseil Régional et Chambre Régionale d'Agriculture) mériterait par ailleurs d'être envisagée.

Il conviendrait aussi **d'éviter l'empilement de mesures « agro-environnementales », européennes, françaises et régionales**. Trouver une simplification pour plus d'efficacité et choisir des thèmes en accord avec la profession agricole permettraient d'éviter une perte de compétitivité de nos entreprises agricoles et agro-alimentaires, contribueraient à donner aux jeunes l'envie d'entreprendre et apporterait à l'agriculture du sang neuf.

De plus, concernant la ruralité, il serait intéressant que le conseil régional **encourage davantage la diversification de l'agriculture en terme de tourisme à la ferme**, (gîtes ruraux, ferme auberge et pédagogique), il faudrait également **aider les petits commerces ruraux à se maintenir plutôt que de tenter de ressusciter des commerces fermés**.

De même, il faudrait **accompagner de manière pertinente l'intégration des bâtiments agricoles dans nos paysages** sans en freiner le développement économique.

Dans le même esprit de pérennisation de l'existant, **les agriculteurs pourraient être mieux aidés pour l'entretien des paysages** (haies, etc) dont ils sont majoritairement détenteurs.

Autre suggestion, la mise en place et l'accompagnement dans nos campagnes **d'une véritable charte du Conseil agricole** dotée d'une certification et d'un agrément du Conseil des entreprises coopératives ou privées évoluant dans ces métiers.

° L'importance de la question foncière

Il devient urgent de mettre en œuvre une **politique durable de gestion des hectares agricoles (halte à la braderie)**. Les politiques de rénovation urbaine, par leur effet de recyclage de sols déjà utilisés, vont dans ce sens. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin en tenant compte, pour l'implantation des nouveaux

aménagements, de la qualité agronomique des sols au lieu de raisonner systématiquement en termes de distance la plus courte (ex : positionnement d'une zone d'activité par rapport à un accès à l'autoroute). Dans ce sens il est évident que la profession agricole doit être mieux entendue lors de l'élaboration des SCOT et des PLU servant de base au développement foncier futur d'un territoire. C'est une grande préoccupation du monde agricole notamment des jeunes agriculteurs mais aussi des habitants de ces zones rurales.

Pour ce qui concerne les « grands sites » capables d'accueillir de grands projets internationalement reconnus, une étude a rappelé leur rareté. Aussi convient-il de ne pas les utiliser pour une consommation de sols « habituelle » et, en particulier, de ne pas les « lotir » en petites parcelles.

Pour ce qui concerne la gestion des terres non agricoles, il conviendrait de **limiter au mieux les défauts d'entretien**, lesquels se répercutent sur les terres agricoles, entraînant des impacts financiers et environnementaux préjudiciables à l'agriculture.

Une autorité régionale, devrait être constituée en collaboration avec l'EPF et de la SAFER, en matière de foncier pour éviter la concurrence et permettre le cadrage des différentes communautés de communes et d'agglomérations afin de rationaliser la consommation des terres agricoles. En particulier, les opérations de recyclage foncier sont à encourager, qu'il s'agisse de friches industrielles ou de rénovation urbaine.

**Commission « Cadre de vie : environnement, urbanisme, logement, loisirs,
culture »**

CAHIER DES CHARGES DU GROUPE DE TRAVAIL

« ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE REGIONALE »

Adopté par le Bureau du 8 septembre 2006

Sujet de l'auto saisine :

La Commission Cadre de vie propose de mettre en place un groupe de travail dont l'objectif sera d'étudier les enjeux et perspectives pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais au regard de la nouvelle orientation de la Politique Agricole Commune, et tout particulièrement les retombées sur :

- La qualité des produits et la sécurité alimentaire,
- La préservation des campagnes,
- L'assistance aux communautés rurales.

Méthodologie :

Il est à noter que :

➤ ***Sur le plan économique :***

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent, avec 10,8 milliards d'euros, 14 % de la production régionale, 13% de la valeur des échanges extérieurs (avec 7,45 milliards d'euros), et 12 % des emplois.

➤ ***Sur le plan réglementaire :***

La nouvelle Politique Agricole Commune est en cours de mise en œuvre. Si les perspectives liées au premier pilier de la PAC sont encore claires, celles liées au développement rural le sont beaucoup moins. En fonction des disponibilités liées au second pilier, il sera plus ou moins facile d'aider les territoires à effectuer leur adaptation aux nouvelles conditions. Il semble cependant nécessaire de faire en sorte que chacun des territoires ruraux dispose bien d'un projet agricole.

Par ailleurs, il devient urgent de mettre en place une gestion durable de la « consommation » des territoires agricoles au profit d'autres activités.

➤ ***Sur le plan sociétal :***

Il est nécessaire que le grand public et l'ensemble des leaders d'opinion connaissent mieux l'activité agricole afin que l'information qui circule gagne en objectivité et soit construite plutôt qu'instrumentalisée.

L'examen des enjeux et des perspectives de l'agriculture régionale permettra de définir quelles politiques il serait souhaitable de mettre en œuvre afin d'optimiser les

potentialités de ce secteur et d'étudier les conséquences de ces politiques sur l'activité économique, sur l'emploi, la recherche, sur les projets de territoire de la région, sur l'environnement et le développement rural.

Rapporteur du groupe de travail : Monsieur Francis HENNEBERT

Chargée de mission référente : Madame Delphine de BERNONVILLE

Méthode de travail :

Réaliser un état des lieux à partir des travaux existants (exploitation de travaux internes ou externes, de bases de données ...)

Le groupe de travail s'attachera ensuite à :

- ☞ Poser la problématique pour la région ;
- ☞ Prévoir des auditions en groupe de travail, en commission ou en 5 à 7
- ☞ Lister les aides dont le Nord-Pas de calais bénéficie
- ☞ Etudier comment optimiser les aides régionales

Moyens nécessaires :

- éventuel recrutement d'un vacataire
- éventuelles visites sur le terrain
- nombre de participants maximum : 12

Calendrier :

- périodicité des réunions de travail : 1 à 2 par mois

- échéancier :

Juillet 2006 : validation du cahier des charges par la Commission 5

Septembre 2006 : étude du cahier des charges par le bureau du C.E.S.R

Septembre / octobre : démarrage du groupe

4^{ème} trimestre 2007 : présentation du rapport en séance plénière pour avis

Récapitulatif des réunions du groupe de travail « Enjeux et perspectives pour l'agriculture régionale »

Date	Lieu	Thèmes de la réunion
25 septembre 2006	CESR	<ul style="list-style-type: none"> - Tour de table des attentes, des suggestions les sources à consulter - cadrage général des travaux et état des lieux - Mise en place d'un calendrier des réunions
23 octobre 2006	CESR	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions à tirer suite aux interventions en « 5 à 7 » de Monsieur Xavier BEULIN, Président du CESR Centre, et en Commission de Madame Marie-Agnès BEYART et de Monsieur Xavier ALIX de la Chambre régionale d'agriculture
13 Novembre 2006	Déplacement dans le Douaisis	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de la ferme de Monsieur Lucien MERLIN à Arleux - Visite de la ferme de Monsieur Hughes DEWALLE à Villers au Tertre - Visite de la ferme et du robot de traite de Monsieur Michel ROGER à Auberchicourt
27 Novembre 2006	« Institut de Genech » à Genech	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'Etablissement par son Président Monsieur COLLETTE et son Directeur Monsieur CRINQUETTE et visite de l'Institut
11 Décembre 2006	« Sucreries-distilleries des Hauts de France » à Lillers	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'Entreprise et de son activité par Monsieur CLAY son Président et Monsieur MASOT, Directeur de SDHF et visite de l'usine
8 janvier 2007	CESR	<ul style="list-style-type: none"> - Audition de Monsieur Alain VEREECKE, Président des Gîtes de France du Nord
12 mars 2007	SERASEM à Chapelle d'Armentières	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du laboratoire et des serres de SERASEM, - Réunion de présentation des activités de SERASEM par Monsieur Hamelin, responsable de l'entreprise
26 mars 2007	A la Prospérité fermière à Arras	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation des activités de la Prospérité fermière par Monsieur Michel Hesdin, PDG et de Monsieur Demagny, Directeur de l'usine de Saint-Pol sur Ternoise
5 avril 2007	CESR	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de Monsieur Xavier Charon, Directeur du développement de la filière environnement chez Syngenta
11 mai 2007	A Socx et Grande-Synthe	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'exploitation de Monsieur Christian Ley à Socx (Présentation des activités de production de pommes de terre et d'élevage de porcs et réflexion sur la transmission d'entreprise) - Visite de la coopérative agricole La Linière en présence de Monsieur Ley, Président de la coopérative à Grande-Synthe.
29 juin 2007	CESR	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du rapport préparé par Monsieur Hennebert
6 septembre 2007	CESR	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du rapport
16 octobre 2007	Lille	<ul style="list-style-type: none"> - Séance Plénière